



# **Le conflit du Pavillon St-Dominique**

**DOSSIERS  
"VIE OUVRIÈRE"**

**no 89**

# DOSSIERS "VIE OUVRIÈRE"

---

AU SERVICE DES MILITANTS CHRÉTIENS DU MONDE OUVRIER

## Comité de rédaction

Jacques Lemay, directeur

Hubert Coutu (J.O.C.), Jean Fortier (J.O.C.)

Lorenzo Lortie (M.T.C.), Claude Lefebvre (C.P.M.O.)

Collaborateurs: Auguste Luneau, Jean-Marc Lebeau

Rémi Parent, Martin Roberge

Paul-Emile Charland, secrétaire

**Abonnement:** \$5.00 pour un an, \$9.00 pour deux ans.

Abonnement de soutien: \$10.00 par année.

**Adresse:** 1201, rue Visitation, Montréal, Canada, H2L 3B5

Téléphone: (514) 524-1188

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement n° 0220

Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec

Indexée dans le Répertoire analytique d'articles de revues du Québec (RADAR)

Imprimerie Notre-Dame, Richelieu

# sommaire

Novembre 1974 — Vol. XXIV, N° 89

---

## ÉDITORIAL

Le conflit du Pavillon St-Dominique *La rédaction* 516

## DOSSIER

Historique du conflit *Paul-Emile Charland* 517

Communiqué de M<sup>gr</sup> l'Archevêque *Card. Maurice Roy* 523

Pourquoi l'arbitrage a été écarté  
*Le Pavillon St-Dominique* 527

"Proclamez un jeûne..." (Joël 1, 14) *Luc Bertrand* 529

Les masques tombent *Michel Cantin* 535

Réactions des prêtres de paroisse *Paul Ouellet* 539

Propos chrétiens, bien de chez-nous *Pierre Viau* 542

On ne pouvait fêter tout seuls *Marie-Claire Nadeau* 545

Solidarité internationale avec les grévistes  
*Maria Vitoria Pinheiro* 549

Nos questions comme Religieuses  
*Une équipe d'Auxiliatrices* 551

Une solution originale à un conflit original *Roger Poirier* 557

A propos d'une réclamation de salaire (1937)  
*Card. Rodrigue Villeneuve* 565

## Recensions

Chili: le coup divin (Ovide Bastien)  
*Dominique Gariépy-Boisvert* 573

## Le conflit du Pavillon St-Dominique

*Parmi les conflits qui "pourrissent" actuellement au Québec, les évêques de la région de Montréal auraient pu ajouter celui du Pavillon St-Dominique dans leur récente déclaration. Un code de travail désuet permet à ces conflits de s'éterniser et favorise ainsi les patrons en leur permettant d'engager des briseurs de grève (scabs).*

*Au Pavillon St-Dominique, résidence pour personnes âgées à Québec, tenue par les sœurs Dominicaines de la Trinité, un conflit de travail dure depuis 1966, couronné par une grève de 32 mois. Des événements hors de l'ordinaire sont venus marquer cette histoire: occupation de l'Archevêché par des grévistes, proposition d'arbitrage par le cardinal Maurice Roy, refus de la part des religieuses, jeûne de 21 jours par un groupe de soutien... Résultat: un dossier toujours fermé.*

*L'affaire du Pavillon St-Dominique a fatigué beaucoup de monde. Des solidarités se sont révélées, des masques ont tombé, des agressivités se sont exprimées. Mais le plus grave, à notre avis, c'est la double interprétation évangélique qui s'est manifestée à cette occasion. Au nom du même Evangile, certaines gens disaient aux Sœurs de tenir tête au syndicat, tandis que d'autres leur conseillaient de dialoguer et de négocier. Une double exégèse. Où se trouve la vérité? Nous analyserons, dans un prochain dossier (décembre), les raisons de cette divergence.*

*Pour le moment, nous fournissons les pièces au dossier: l'historique du conflit, la proposition du cardinal Roy, les raisons alléguées par les autorités du Pavillon pour refuser l'arbitrage. Le conflit, après 32 mois de grève, créait une situation délicate et difficile: il allait de soi qu'une solution originale devait être envisagée pour rétablir la paix. Une équipe de "casques bleus" avait proposé ses bons offices, comme le raconte Roger Poirier. Toujours en vain.*

*Les chrétiens ne pouvaient pas rester indifférents à un conflit qui trahissait leur attachement à l'Église. On a vu le Manifeste d'un groupe de prêtres de Québec, l'action du Conseil de pastorale diocésain, la mise sur pied d'un Comité de soutien des grévistes par un groupe de chrétiens, enfin le jeûne de réconciliation vécu par certains d'entre eux. On trouvera, dans les pages qui suivent, l'essentiel de ces réactions, sans oublier les "Propos chrétiens, bien de chez nous" recueillis dans l'Opinion des lecteurs de journaux.*

*Ce n'est pas d'aujourd'hui que des conflits ouvriers se présentent dans les Institutions chrétiennes. En 1937, le Tribunal ecclésiastique de Québec condamnait le Collège de Lévis à rembourser à ses ouvriers un supplément de salaire pour le travail accompli. Ce jugement historique, présenté par le cardinal Villeneuve, n'est pas sans apporter des lumières dans le présent conflit. Le respect de la justice et des conventions de travail, sur lequel il se base, restent les normes qui doivent inspirer les Institutions chrétiennes avant toutes les autres.*

## **Pourquoi ce dossier**

*On nous a déjà reproché notre partialité dans nos dossiers:*

*"Privilégier le rapport de forces, le conflit comme principal facteur de progrès, ne m'apparaît pas évangélique. Une telle attitude conduit à l'appauvrissement, au durcissement, au repli sur soi: le service fraternel n'y trouve pas son compte"<sup>1</sup>.*

*Nous ne croyons pas avoir inventé le conflit du Pavillon St-Dominique, ni l'avoir provoqué. Seulement, notre conscience chrétienne et notre attachement au monde ouvrier nous interdisent de laisser se refermer, comme un tombeau, le dossier de ces travailleurs. Nous l'avons fait d'abord pour eux, à cause de la faiblesse de leurs moyens de défense.*

*Nous l'avons fait également parce que ce conflit nous apparaît comme un symbole de la situation qui règne dans l'ensemble de l'Église du Québec. Il révèle des mentalités, il permet d'identifier des comportements et de nous situer face à l'Évangile. A ce titre, il mérite une analyse que nous reprendrons dans un dossier subséquent.*

*S'il était aussi évident et aussi simple qu'on le dit, de bâtir la fraternité évangélique, il n'y aurait pas de groupes qui s'opposent au*

nom de ce même *Evangile*. C'est facile de dire que pour des chrétiens il ne devrait pas exister de conflit, mais il en existe de fait. Les raisons se situent donc à un autre niveau. Quelle conception avons-nous de la société, des relations patronales-ouvrières, de la propriété privée, du droit et de la justice, etc.?

Où vont nos solidarités dans les moments de crise? Quels sont les intérêts que nous défendons? Avant de nous prononcer au nom de l'*Evangile*, nous devons être conscients des raisons sociales qui nous inspirent. Un événement comme celui du Pavillon St-Dominique nous permet de les mettre en lumière.

A côté des événements du Chili, le conflit du Pavillon St-Dominique peut sembler à plusieurs un fait divers, un événement bien anodin. Cependant, la mentalité et les comportements qu'ils révèlent ne sont pas tellement éloignés les uns des autres. Le livre de Ovide Bastien, "Chili, le coup divin", par l'analyse qu'il fait du comportement de certains représentants de l'Eglise chilienne au cours des événements de septembre '72, nous permet de nous poser la question: qu'aurions-nous fait à leur place? Notre attitude devant St-Dominique nous en fournit un échantillon.

À SUIVRE

LA RÉDACTION

---

<sup>1</sup> Commentaires sur un dossier, dans DOSSIERS "VIE OUVRIÈRE", février 1974, n° 82, page 119.

# Historique du conflit (1966 - 1974)

Le Pavillon St-Dominique est une institution de bien-être dirigée par la congrégation des religieuses Dominicaines de la Trinité. Cette institution héberge des vieillards retirés, mais pas n'importe lesquels, la pension mensuelle variant de \$200. à \$600. C'est pourquoi on retrouve dans la clientèle une vingtaine de prêtres (chanoines, messeigneurs) et d'anciens notables de Québec et des environs (notaires, avocats, médecins ou femmes riches).

La veille de la grève, déclenchée le 19 mars 1972, outre les religieuses, le Pavillon employait 27 travailleurs laïques. "Nous sommes en grève parce que l'injustice dont nous étions victimes ne pouvait plus durer. Des payes de \$55. brut par semaine pour les femmes, des conditions de travail inexistantes... Nous avons voulu nous syndiquer pour nous en sortir. Nous avons mis 6 ans dans ce travail-là pour se faire dire par les sœurs qu'elles ne voulaient pas de syndicat, et pour se faire remplacer comme si nous n'avions jamais existé".

## **Le début du conflit**

Le tout a débuté à l'hiver 1966, par l'organisation des employés en syndicat. Le 15 juin la Commission des Relations de Travail était saisie d'une demande d'accréditation. L'employeur s'objecta. Cela n'empêcha pas la C.R.T. d'accorder l'accréditation, le 30 août. Il ne restait plus, pensait-t-on, qu'à négocier de "bonne foi", comme dit le Code du Travail.

Le Pavillon, qui a toujours eu de bons conseillers juridiques, ne se compta pas pour battu et demanda, le 26 septembre, la révocation de l'accréditation plutôt que de négocier. Le Syndicat conteste, la C.R.T. décide: la requête de l'employeur est rejetée.

## Premières négociations

C'était l'époque de la négociation entre le gouvernement, les Institutions de bien-être, et les syndicats. Après quelques séances entre le Pavillon et le syndicat de ses employés, on convint, verbalement hélas, que les deux parties signeraient la même convention que celle intervenue entre l'Association des Foyers pour adultes et la Fédération Nationale des Services (C.S.N.).

A la date prévue pour la signature, le Pavillon fit volte-face et déclara ne s'être jamais engagé ainsi et refusa tout net de signer. Tout le monde en fut ébahi, y compris le conseiller technique du gouvernement du Québec, M. René Morin qui, dans une lettre du 12 juillet 1967 au Pavillon St-Dominique demanda des explications:

*“Je ne connais pas les raisons qui motivent une telle décision, mais je m'étonne toutefois qu'un tel contretemps intervienne, car, à moins que je ne m'abuse, il avait été convenu entre les autorités du Pavillon St-Dominique et moi-même en tant que représentant du gouvernement, que vous vous joindriez à ce groupe de négociations et que, par le fait même, vous en accepteriez les conclusions”.*

## Procédures de décertification

Me Yves Prévost ayant été remplacé par Me Letarte, la tactique changea peu. Ces messieurs, connaissant le Code du Travail et les mathématiques, demandèrent la révocation de l'accréditation conformément aux articles 32 et 21, puisque, après six mois, le syndicat n'avait pas demandé la conciliation ni l'arbitrage, et qu'il n'avait pas signé la convention collective.

De 1967 à 1970, les procédures de décertification se poursuivirent, ce qui n'empêcha pas l'institution de faire menaces et pression afin de faire signer des démissions aux employés. On alla même jusqu'au congédiement: on se serait cru aux premiers jours du syndicalisme. Le Pavillon eut finalement gain de cause et le Syndicat fut débouté le 17 août 1970 par le commissaire-enquêteur.

## Nouvelle accréditation

Une bataille avait été perdue, la guerre ne l'était pas encore. Dès le début de 1971, une nouvelle campagne d'organisation recueillait la

signature de la majorité des employés. L'accréditation était demandée le 8 février 1971. Le scénario précédent recommençait: le Pavillon fit des objection qui ne résistèrent pas une fois de plus à l'enquête: le syndicat était reconnu le 31 mars 1971. Enfin, on pourrait encore une fois négocier de nouveau "de bonne foi".

Le syndicat présente un projet de convention collective approuvé par la C.S.N., projet calqué sur la convention collective en vigueur dans les institutions subventionnées par le ministère des Affaires Sociales. A la séance de négociation, le 13 septembre, les points en litiges restent les suivants:

- 1 — *Classification et polyvalence des employés*: Le syndicat refuse de reconnaître des classes d'emplois jugées nécessaires par le Pavillon; veut prévoir dans la convention, des emplois que le Pavillon estime non nécessaires. Le syndicat refuse la polyvalence des fonctions.
- 2 — *L'assignation des tâches à des religieuses*: Le syndicat refuse de permettre à des religieuses de remplir des tâches confiées à des employés syndiqués.
- 3 — *Les clauses monétaires*: Les augmentations de salaires demandées par le syndicat se montaient à \$50,232. par année et augmentaient de 8% annuellement à partir de juillet 1972. Le paiement de la rétroactivité montait à \$55,944.

Devant l'impasse, un conciliateur est nommé par le ministère du Travail, le 22 décembre, suite à une demande du syndicat qui n'avait pas pu communiquer avec les représentants du Pavillon depuis le 13 septembre.

### La grève (19 mars 1972)

Les séances de négociation ne pouvant aboutir à une entente, le syndicat annonce au Pavillon, le 10 mars, son intention d'entrer en grève. Aussitôt les discussions reprennent. Dans un ultimatum, la C.S.N. demande d'accepter globalement ses propositions, sinon ce sera la grève. Elle a lieu le 19 mars, et elle dure toujours.

Le 16 mai, le directeur général d'accréditation et d'arbitrage demande une rencontre personnelle à Sœur Bouchard, économiste, et à l'avocat de la C.S.N. Aucune réponse ne vint.

L'Archevêché est alors saisi de l'affaire et rencontre la direction du Pavillon: l'abbé Gérard Dion est désigné comme médiateur, le 29 mai.

### **L'opinion publique**

Après la grève du Front Commun, qui fit un peu oublier le conflit du Pavillon, l'opinion publique fut attirée par la longueur du conflit, par les contradictions de l'attitude des religieuses avec leur vocation chrétienne, et une campagne fut entreprise. Des prêtres et des laïcs envoyèrent une lettre, le 22 mai, expliquant leur malaise et celui d'une partie de l'Église diocésaine face au conflit. Le 11 juillet, publication dans les journaux du Manifeste des prêtres accusant le Pavillon de refus de négocier.

Cette pression eut un effet. Le 13 juillet, les deux parties se rencontrent. Le Pavillon soumet un projet de convention collective comportant certaines modifications au projet antérieur. Mais le syndicat refuse globalement toutes les propositions du Pavillon. Les procureurs (patronal et syndical) se rencontrent le 14 août pour discuter des classes d'emplois. Il y a échange de correspondance. Le 7 septembre, le syndicat déclare qu'il maintient ses demandes salariales et doit se prononcer sur la proposition patronale concernant les tâches. Entre temps, le Pavillon réorganise la répartition des tâches à l'intérieur de l'Institution: achat d'équipement, embauchage d'employés, formation d'équipes de travail. Nouvelles négociations jusqu'à la fin d'octobre: la dernière proposition patronale reste sans réponse.

### **Une enquête scientifique**

Devant les accusations portées contre lui, le Pavillon demande au Laboratoire d'histoire religieuse de l'Université Laval de faire une étude, confidentielle, des relations patronales-ouvrières à l'intérieur de l'Institution. L'étude porte le nom de "Rapport Gagné". Son caractère "confidentiel" n'ayant pas résisté aux fuites, nous en reproduisons la conclusion principale:

*"Globalement, les religieuses du pavillon St-Dominique se conduisent à l'égard de leurs employés, comme le bon patron omnipotent de l'ère pré-industrielle de la fin du XX<sup>e</sup> siècle." ...*

*"Au terme de cette analyse, nous sommes donc en présence d'une accumulation considérable de faits, de témoignages, etc., qui attes-*

*tent chez les autorités du pavillon St-Dominique l'existence d'une mentalité patronale du type "début de la révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle": affirmation du pouvoir et des droits absolus et discrétionnaires de l'employeur sur l'employé, et opposition farouche à l'association et à ses conséquences juridiques et pratiques dans l'organisation, l'exécution et la rémunération du travail."*

Cette analyse faite par des universitaires chevronnés, comme Jean Hamelin, du département d'histoire, Jean Boivin, de Relations Industrielles, Jean-Paul Rouleau, s.j., sociologue, et d'autres, confirme en tous points la position du Syndicat et révèle, scientifiquement cette fois, qu'il s'agit purement et simplement d'un anti-syndicalisme comme on n'en voit plus.

### **Les efforts de l'Archevêché**

C'est le Service diocésain de Pastorale qui alerte le premier l'Archevêché, le 4 avril 1973, en dénonçant le Pavillon. Un mois plus tard, le Conseil presbytéral recommande la création d'un Comité de médiation devant faire rapport au Cardinal.

Cette décision incite les parties à négocier de nouveau: le 17 mai, le procureur du Pavillon convoque le procureur syndical pour discuter des conditions que demande le syndicat pour un règlement. Ces demandes sont supérieures à celles d'avant le déclenchement de la grève. Refus patronal. La partie syndicale n'entre plus en contact avec la partie patronale.

Devant la lenteur ecclésiastique, les grévistes décident d'occuper quelques locaux de l'Archevêché (29 novembre), une occupation qui durera trente-trois jours. Le 4 décembre, le procureur du Pavillon se voit répondre par le procureur syndical qu'une rencontre est désormais inutile. Le Comité de médiation se dissout avec la démission publique de Mme Stanton.

L'affaire se rend jusqu'à Rome. Le président de la C.S.N. s'y rend présenter le dossier du Pavillon. Comme les religieuses Dominicaines relèvent de la Sacrée Congrégation des Religieux, le cardinal Roy s'adresse à elle pour solliciter son avis.

*"S'il s'agissait d'un cas plus simple, je pourrais, comme Evêque de ce diocèse, proposer celle qui me semble la meilleure; mais devant la gravité et la complexité du problème, je dois tenir compte du fait*

*que les Dominicaines de la Trinité relèvent d'abord de la Congrégation des Religieuses, à Rome". (31 décembre 1974).*

Devant ce nouvel espoir, les grévistes acceptent de mettre fin à leur occupation. M<sup>gr</sup> Roy obtient le feu vert de la Sacrée Congrégation pour proposer des solutions et agir.

Le 21 mars, dans un communiqué officiel, le Cardinal Roy propose un projet de règlement par arbitrage:

*"De l'avis de tous les experts, vu la durée du conflit et tout ce qui l'a envenimé, la reprise des négociations serait vouée à l'échec. Pour la majorité d'entre eux, le recours à un arbitre dont la décision aurait un caractère exécutoire serait la seule solution possible; plusieurs y voient cependant un remède plus dangereux qu'efficace" (cf. plus haut, p...).*

Efforts inutiles, puisque dans une réponse parue le même jour, les autorités du Pavillon refusent catégoriquement l'arbitrage:

*"Il est évident que le syndicat était prêt à accepter l'arbitrage puisqu'il n'avait rien à perdre, tout à gagner. De son côté, le Pavillon, contrairement au syndicat, avait tout à perdre et rien à attendre sinon des difficultés insurmontables" (cf. plus haut, p...).*

### **Le jeûne de la réconciliation**

Le 29 mai, un groupe de chrétiens qui a suivi de près toute cette affaire, entreprend un jeûne de prière et de réconciliation pour une solution à ce conflit. Ce jeûne donne l'occasion à plusieurs groupes et individus de se manifester: il fait ressortir les dimensions de la morale sociale et évangélique impliquées dans la situation présente.

Durant ce temps se tient à Québec un congrès de chrétiens charismatiques; les grévistes tenteront de les sensibiliser à leur cause et à celle de la justice. Des efforts de réconciliation seront entrepris avec les religieuses du Pavillon, mais sans résultat.

Le jeûne se terminera sur les espoirs laissés par la tenue prochaine du Chapitre général des Dominicaines (juillet). Espoirs encore une fois déçus, car le Chapitre, malgré les démarches de la prieure générale, décide de fermer le dossier.

Paul-Emile CHARLAND

# *Le Pavillon St-Dominique*

## Communiqué de Mgr l'Archevêque

1. Dans le communiqué que je remettais à la presse le 6 décembre dernier, j'affirmais mon intention d'agir de toutes mes forces et aussi publiquement qu'il serait nécessaire pour arriver à une solution dans le conflit de travail au Pavillon Saint-Dominique.

2. Lorsque j'ai assumé publiquement cette responsabilité en décembre, je l'ai fait parce que j'étais conscient des implications pastorales du présent conflit. La manière dont l'opinion publique a réagi devant le fait que la partie patronale soit identifiée à une communauté religieuse conférait plus immédiatement à ce conflit une dimension d'Eglise.

3. Le litige dure depuis deux ans et les procédures habituelles dans le domaine des relations du travail n'ont pas réussi à la résoudre.

4. Nombre de chrétiens de notre milieu, solidaires de milliers d'autres à travers le monde, s'éveillent à une nouvelle conscience sociale. Comme Archevêque de Québec et comme président de la Commission Justice et Paix, j'ai à cœur d'encourager cette prise de conscience. Individuellement et au sein de communautés, ces chrétiens considèrent les luttes ouvrières comme un des lieux où doit se bâtir la justice sociale. Pour eux, le présent conflit a acquis une valeur de symbole.

5. Pour beaucoup, la situation languissante du présent conflit est devenue une source de malaises. Sans toujours comprendre les distinctions entre les diverses juridictions concernées et les limites réelles de mon pouvoir d'intervention, ils attendent avec impatience une solution de ma part.

6. Plusieurs facteurs ont rendu la situation actuelle aussi confuse que délicate. Je voudrais en mentionner quelques-uns afin de faire mieux comprendre les difficultés rencontrées dans mon intervention et son caractère exceptionnel.

7. Le conflit syndical au Pavillon Saint-Dominique remonte à 1966. Pendant cette période, les Dominicaines de l'Enfant-Jésus de Québec ont réalisé leur unification avec les Dominicaines du Rosaire de Trois-Rivières. De plus, au cours des dernières années, l'Administration du Pavillon Saint-Dominique a dû faire face à des difficultés financières.

8. Le début de la grève au Pavillon Saint-Dominique a coïncidé avec le début du Front Commun et avec les difficultés internes qu'a rencontrées la C.S.N. lors de la formation de la C.S.D. A ce moment, la centrale syndicale concernée n'a pu accorder au problème toute l'attention qu'elle devait lui donner par la suite.

9. Des difficultés particulières accompagnent habituellement la signature d'une première convention collective. Un changement de mentalité s'impose tant de la part de l'employeur que de la part des employés. Des risques d'incompréhension peuvent s'introduire tout au long de ce travail préliminaire. Plusieurs des législateurs sont conscients des déficiences du Code du Travail à ce sujet; des correctifs s'imposent afin de faciliter spécialement la signature d'une première convention collective.

10. D'autres difficultés proviennent du caractère particulier de l'établissement en cause: petit nombre d'employés laïques, caractère privé de l'institution qui sert de résidence de religieuses et de foyer pour personnes âgées.

11. Les mouvements de contestation et les expressions de solidarité qui manifestent une nouvelle conscience sociale chez beaucoup de chrétiens ne facilitent pas toujours le cheminement de négociations pacifiques.

12. Des difficultés variées ont également rendu plus délicate la recherche d'une solution: personnalisation du conflit, publicité et recours à l'option publique, fuites de renseignements confidentiels et stratégies parfois discutables.

13. Pour trouver un terrain d'entente et une solution à ce conflit, j'ai effectué depuis le début de décembre plusieurs consultations et rencontres avec des spécialistes et divers contacts avec les parties concernées.

14. J'ai également pris l'avis de la Congrégation des Religieux, à Rome, démarche que j'ai annoncée le 31 décembre. Cette congrégation n'a pas jugé à propos d'intervenir et ne m'a pas donné de pouvoirs spéciaux, me laissant le soin d'agir dans les limites de ma juridiction épiscopale.

15. De l'avis de tous les experts, vu la durée du conflit et tout ce qui l'a envenimé, la reprise des négociations serait vouée à l'échec. Pour la majorité d'entre eux, le recours à un arbitre dont la décision aurait un caractère exécutoire serait la seule solution possible; plusieurs y voient cependant un remède plus dangereux qu'efficace.

16. Les conclusions des consultations effectuées ne sont pas suffisamment claires pour que je puisse affirmer qu'il y a obligation morale d'accepter la procédure de l'arbitrage. De toute manière, il n'est pas en mon pouvoir de l'imposer.

17. Cette procédure, à titre d'hypothèse de travail, a été signalée en décembre aux parties concernées pour qu'elles l'étudient. La solution alors proposée a paru acceptable au syndicat; la partie patronale y voyait cependant de graves inconvénients.

18. Depuis quinze jours, avec la collaboration de quelques conseillers, une partie importante de mon temps a été consacrée de nouveau à ce problème. Pour mettre un terme à ce travail, la solution de l'arbitrage a été proposée explicitement aux deux parties. L'accord n'a pu être réalisé, la partie patronale déclarant ne pouvoir accepter cette procédure.

19. J'ai consacré de longs jours de travail à la recherche d'une solution; je suis allé à la limite de ce que mon autorité me permettait de faire. On doit se rappeler que l'évêque d'un diocèse ne peut se substituer aux parties impliquées dans un conflit de travail, même si une communauté religieuse est impliquée.

20. L'impasse dans laquelle se trouve le présent conflit m'est d'autant plus pénible que j'ai déjà affirmé à maintes reprises que

le syndicalisme est une nécessité dans notre monde moderne. J'ai même souvent déploré que la syndicalisation n'ait pas encore atteint l'ensemble des salariés québécois.

21. L'analyse de ces événements me convainc une fois de plus qu'il est urgent de promouvoir une éducation plus complète à la justice sociale auprès de tous les chrétiens, employeurs et employés, de façon que de telles situations soient évitées à l'avenir, que l'enseignement social de l'Eglise se traduise concrètement et que les employeurs et les employés collaborent afin que le droit d'association syndicale des travailleurs soit pleinement reconnu dans les faits.

22. Qu'ils me soit enfin permis de recommander aux autorités gouvernementales de mettre au point, avec la collaboration des centrales syndicales, du conseil du patronat et des autres intermédiaires, les législations susceptibles de faciliter la signature des premières conventions de travail, spécialement dans le cas des unités syndicales restreintes, qui regroupent souvent les petits salariés.

Maurice CARDINAL ROY

*Le 21 mars 1974.*

# Pourquoi l'hypothèse de l'arbitrage a été écartée

LE PAVILLON SAINT-DOMINIQUE

Après avoir étudié avec beaucoup de soin l'hypothèse présentée en décembre dernier de soumettre à l'arbitrage le règlement du conflit, le Pavillon St-Dominique a consulté plusieurs experts en relations du travail. Tenant compte de tous les aspects du problème, notamment de ses obligations de justice et de charité qu'il n'a jamais perdu de vue, de l'établissement de sains rapports du travail, du fonctionnement normal de l'institution, des exigences légitimes des résidents et de l'impact de ses décisions sur la communauté chrétienne, le Pavillon St-Dominique en est arrivé à la conclusion que, loin de régler le problème, l'arbitrage ne contribuerait qu'à en créer de nouveaux d'une façon permanente.

Il est évident que le syndicat était prêt à accepter l'arbitrage puisqu'il n'avait rien à perdre, tout à gagner. De son côté, le Pavillon, contrairement au syndicat, avait tout à perdre et rien à attendre sinon des difficultés insurmontables.

Le projet d'arbitrage, qui avait été préparé par le syndicat — comme M. Pépin l'a dévoilé — ne permettait pas à l'arbitrage de rendre une décision tenant compte de la situation telle qu'elle se présente actuellement. Mais il le contraignait indépendamment de ses conclusions à accéder aux principales réclamations syndicales. Ainsi, il obligeait l'arbitre à "assurer qu'un nombre suffisant de grévistes seraient réembauchés pour permettre que la convention collective décrétee par l'arbitre puisse être véritablement applicable."

Il est évident que le réembauchage des grévistes aurait entraîné des difficultés humaines insurmontables dont l'obligation de priver de leur emploi des personnes au rendement et à la conduite impeccables.

Certains travailleurs indispensables, molestés de toutes manières au cours de la grève, ne voulaient absolument pas travailler avec les anciens employés et auraient quitté leur emploi. Comme le Pavillon

St-Dominique n'est pas une usine, mais une institution où des rapports étroits s'établissent nécessairement entre les employés, on peut songer aux tensions inévitables qui auraient existé entre les employés laïques ainsi qu'entre les grévistes et les religieuses travaillant au même niveau. Enfin, le personnel du Pavillon est en contact quotidien avec les résidents. Ceux-ci, qui ont besoin de sécurité psychologique en raison de leur âge et leur état de santé, ont manifesté au cardinal Roy leur réaction négative vis-à-vis du réembauchage des grévistes. Le Pavillon ne pouvait pas légèrement mettre de côté l'opinion et la réaction de ceux qui reçoivent les services.

Comment aurait-il été possible de maintenir une atmosphère de paix et de quiétude dans cette maison avec le retour de certains grévistes dirigés par un syndicat qui, depuis deux ans dans le public, n'a cessé de développer haine et dérision contre les religieuses. Il y a là un problème de relations humaines extrêmement important et la direction du Pavillon avait l'obligation d'en tenir compte.

Cette grève déplorable aurait pu être réglée si le syndicat n'avait pas constamment refusé tout compromis, s'il s'était décidé à discuter autour de la table de négociation plutôt que de le faire dans l'opinion publique et recourir aux menaces, au chantage et même à la violence.

Les données du problème sont aujourd'hui totalement différentes de celles d'il y a deux ans. Le Pavillon, ne pouvant fermer ses portes, il fallait un minimum de personnel. Le syndicat s'est obstinément refusé de permettre à certains travailleurs de fournir des services essentiels. En agissant de la sorte, il se disqualifiait totalement pour obtenir, même moralement, un droit que la loi ne lui donne pas: la réintégration des grévistes au travail. Le Pavillon a été amené à réaménager l'organisation du travail de son personnel et à introduire certaines machines. Il ne requiert aujourd'hui que dix-neuf employés permanents au lieu de trente-cinq qu'il avait au moment du déclenchement de la grève. D'après une étude faite par un expert extérieur indépendant, les employés, aujourd'hui, ont une charge de travail normale, et les pensionnaires admettent qu'ils ont un meilleur service qu'auparavant.

Le Pavillon St-Dominique est le premier à déplorer l'impasse actuelle. Il regrette que des personnes aient été amenées à subir les conséquences d'un conflit qui les a manifestement dépassées et dont elles ne sont pas les premières responsables.

*Le 21 mars 1974.*

# *“Proclamez un jeûne...”*

( Joël 1, 14 )

LUC BERTRAND  
*Frère capucin*

Le Pavillon St-Dominique!

16 grévistes,  
Un comité d'appui,  
Des jeûneurs,  
Des chrétiens, des syndiqués, du monde ordinaire,  
Des religieux,  
Un soleil merveilleux,  
Une cruche d'eau...  
20 jours d'émotions fortes, de grisaille et de routine!  
Une aventure à l'issue incertaine, fertile en rebondissements.  
Des fêtes du Tri-centenaire, un banquet style "Etat de siège",  
Des évêques, la haute-bourgeoisie, des militaires, des gouvernants.  
Du piquetage, du mépris, des rages.  
Des espoirs... déçus; des volontés d'espérance.

Raconter des morceaux de vécu simplement pour partager la richesse d'un engagement et sa fertilité pour soi, pour l'entourage, pour l'Eglise et la Société.

Assumer un temps de la lutte  
pour que le petit travailleur soit reconnu et respecté  
dans les solidarités qu'il se donne.  
Mobiliser toutes ses énergies;  
acquérir ces yeux neufs pour lire le quotidien et l'Evangile,  
y rencontrer le Dieu vivant.  
Aller au bout de soi pour que d'autres acquièrent  
le droit de vivre,  
simplement.

## Le début de l'histoire

Vivre les débuts comme un badeau. Se retrouver, 2½ ans plus tard, engagé à fond. A cause d'une solidarisation progressive et continue. Avec un groupe qui s'appelle la J.O.C.

Une histoire de temps perdu à prendre 56 cafés avec le monde.

Une histoire de rue qui passe presque dans ton salon.

Une histoire de repas partagé avec tout chacun qui passe.

Des noms de chômeurs, des visages de travailleurs.

Des marginaux de toutes sortes.

Du monde ordinaire qui essaie de se syndiquer depuis 8 ans, question d'être ensemble, de se donner un peu de force, un peu de sécurité, de se faire respecter, de cesser de faire le bouffon. Un trottoir, 2½ ans de trottoir. Un refus, toujours un refus. Non!... un vrai mur. Les patrons: des sœurs, des Dominicaines, des Sœurs Dominicaine de la Trinité. Les recours légaux sont épuisés. Le code du travail est mal fait. Rien de prévu, sauf la bonne foi. En dedans, c'est NON. ...Un cardinal qu'on enverra promener: c'est NON.

L'Eglise de Québec: qu'est-ce qu'on fait?

Les chrétiens délurés: qu'est-ce qu'on fait?

Les mouvements d'action catholique: qu'est-ce qu'on fait?

Les religieux nouvelle vague: qu'est-ce qu'on fait?

Les comités de çà...: qu'est-ce qu'on fait?

Les comités de ça...: qu'est-ce qu'on fait?

Deux ans et demi de pacifique patience ont réussi à percer l'indifférence et à nous provoquer. S'embarquer là-dedans c'est pas juste pour une saucette: c'est pour aller au bout, c'est risquer le tout pour le tout. Disparaître avec le monde ou réussir à provoquer un changement, une conversion collective.

Faire surgir la lutte ouvrière et la reconnaissance des droits fondamentaux, et cela dans l'Eglise.

S'engager à plein parce que St-Dominique, c'est de la famille, c'est nos sœurs;

parce que l'Évangile inspire de vivre l'amour et la justice à la perfection.

S'engager à plein parce que Dieu, présent aujourd'hui, moisit sur le trottoir.

S'inscrire en lutte pour faire Eglise avec le monde ouvrier.  
S'associer aux plus petits pour travailler à une vraie promotion.

Apporter sa peine à faire naître un monde où l'homme serait un frère pour l'homme,

un monde où Dieu pourrait dire: "Je me sens chez-nous",  
un monde avec un air de famille, avec l'aîné Jésus.

Se mettre à blanc pour que l'Eglise innove des réponses à des situations inédites.

Pour gagner un peu d'humanité, prendre la Parole, dire avec d'autres, se dire ensemble. Déjà s'identifier, provoquer ses ennemis. Renforcer ses solidarités avec le monde ouvrier; préciser ce qu'on veut, y travailler avec énergie. S'y reprendre jusqu'à la réussite. Militer avec le monde des petits. Se ressourcer à des personnes-force.

## **Communier à l'impuissance des grévistes**

En groupe d'appui, interpeller l'Eglise à Québec, la provoquer à trouver des solutions au conflit. Y mettre le prix, payer de sa personne. Déran-ger les consciences, troubler les banquets, empêcher de tourner en rond. Appuyer qui veut retourner au travail, la tête haute, debout comme un homme... lié à d'autres hommes.

Communier à l'impuissance des grévistes.

Etre méprisé, n'avoir pas de voix au chapitre.

Ne pas participer aux pouvoirs de décision.

Savoir qu'il s'exerce sur eux toutes sortes d'influences fan-  
tomatiques.

Etre révélé à soi-même par les plus petits et les plus simples.

Faire des choix exigeants;

en mesurer les conséquences pour soi, pour les autres.

Pratiquer la liberté.

Vouloir efficacement; tenter de faire aboutir.

Agir pour mettre en œuvre la force d'aimer;  
y aller jusqu'au bout.

Se purifier intérieurement;  
sentir le vertige de son propre vide.  
Accueillir la nécessité d'évoluer, de changer.  
S'avancer à la frontière où commencent toutes possibilités.  
Tenter d'entraîner la vie chrétienne dans la mise en branle d'un service  
radical, inconditionnel, des plus petits.  
Plonger dans un baptême de justice,  
y trouver l'épreuve de la foi.  
Naître, à travers les prophètes, à la connaissance de Dieu, protecteur  
du petit, avocat et juge plein de sa "violence de Dieu".  
Rester mobilisé pour la lutte,  
en même temps rejoindre ses propres profondeurs et celle des autres.  
Epreuve de foi: entrer dans l'inefficacité comme point de départ de  
l'efficacité.  
Polariser toutes ses énergies pour une issue positive au conflit.  
Faire reculer les frontières du connu et du possible.  
Imaginer des solutions nouvelles.

Expérimenter cette force de Dieu pour la libération du monde:  
qu'est l'Evangile.

Mettre en œuvre l'audace de la Parole de Dieu,  
comme initiatrice d'action.

Ré-aménager ses liens, ses solidarités:  
avec le monde ordinaire,  
avec l'Eglise et ses religieux.

Se familiariser avec de nouveaux visages.  
S'aggriper à "sa base".

Surveiller la récupération et la neutralisation, même dans le  
cercle des permanents où l'on fait tout et rien à la fois.

Se créer des ennemis dans l'Eglise,  
une certaine Eglise traditionnelle,

avec ses fidèles traditionnels,  
ses institutions traditionnelles,

son clergé et ses évêques conservateurs.

Faire progresser d'une façon inouïe l'effort de solidarisation  
avec le monde ordinaire.

Echouer dans la tentative de rallier les voix d'opposition à l'intérieur  
de l'Eglise, sur une grande échelle

Avoir encore à bâtir les mécanismes d'expression publique à l'intérieur  
de l'Eglise.

## Nouvel espoir en l'Église

Explorer l'espoir possible de l'Église, une Église qui aurait près de 30 ans et qui aurait le type de la grande Église.

Une Église qui se mettrait radicalement au service des plus petits; une Église qui naîtrait en monde ouvrier, une Église qui ferait arriver un changement de monde, un changement de mentalité.

Mais en creux, aujourd'hui:

une Église qui se fait des fêtes pour elle-même, pour ses chefs.

Voir les évêques se promener d'un cocktail à l'autre, d'un banquet à l'autre.

Ses hôtes: l'université, la mairie, le gouvernement.

Ses lecteurs aux liturgies de faste: M. Trudeau et Mme Bourassa.

Une institution comme l'Église actuelle ne pourrait se maintenir sans l'appui de ces amis spirituels qui nous aident matériellement.

Limousines à chauffeur, les grandes dames à cape de fourrure: témoins de l'amitié spirituelle que l'Église porte au monde, des puissants.

Pour visualiser un Évangile moulé dans les "vertus du capitalisme": marcher, piqueter, se laisser imprégner du vide de sens de l'homme que portent ces institutions.

Dans ce vide vertigineux,

ré-entendre la Parole créatrice de Dieu,

intense, juteuse, pleine de germe de vie.

Lire l'Évangile en situation concrète.

Coopérer avec Dieu qui visite et libère son peuple.

S'assoiffer de solidarités larges pour un progrès sur tous les fronts d'une conscience ouvrière et d'une dignité de l'homme.

Comment faire déboucher autrement des situations sans issues?

Comment ne pas détruire l'autre

et provoquer à la fois un changement radical, rapide, d'une situation?

Que répondre à la violence du temps?

Que répondre à la désintégration à petit feu?  
La violence physique? Une autre violence?

Pousser à bout le type d'intervention des grévistes:  
un pacifisme radical où tu paies par avance de ta personne le prix  
d'un changement de mentalité parce qu'il n'y a plus que l'alternative:  
ou forcer le changement à naître,  
ou croire que la personne est assez humaine pour le faire naître elle-  
même.

Comment convertir en OUI le NON des sœurs, maintenant  
qu'un nouveau seuil est atteint?  
Elles ne voudront jamais.  
Quels moyens forceront le OUI?  
Allons-nous les utiliser?

## **Un triple service**

Vivre l'affaire du Pavillon St-Dominique, c'est donc vivre à trois  
paliers un même service.

SERVICE AU MONDE OUVRIER: en groupe d'appui aux travailleurs, par-  
ticiper à la lutte pour le respect des droits, surtout d'association et  
droit de négocier une convention collective de travail.

SERVICE DE L'EGLISE: faire naître encore plus et encore mieux l'Eglise  
comme partenaire des petits, surtout lorsqu'ils sont mis en échec par  
le système à travers ses lois actuelles et la mentalité patronale qu'il  
poursuit.

SERVICE "PROPHÉTIQUE": en groupe d'appui, interpeller les sœurs-  
patrons, et tous les autres, pour que l'inspiration évangélique bouleverse  
et provoque à servir; pas comme les puissants de ce monde qui dirigent  
en maîtres et font peser sur les petits leur domination.

# Les masques tombent

Michel CANTIN

*Tout se passait comme si, devant un geste aussi concret et une situation aussi précise, les masques tombaient. Personne ne pouvait rester neutre. Il fallait être d'un côté ou de l'autre... et les choix ont été très révélateurs.*

Pour moi, l'expérience des vingt jours de contacts quotidiens avec les jeûneurs, et le petit groupe de personnes qui se sont rassemblées autour d'eux pour appuyer les grévistes du pavillon St-Dominique, c'est une série de faits, d'événements et de rencontres avec des visiteurs. Cela se résume difficilement.

Il faut avoir été là et s'être entendu dire tellement de fois par des visiteurs qui repartaient en disant: "Nous allons prier pour vous", pour savoir l'effet quasiment de révolte que cette petite phrase pouvait produire en nous, la première fois.

Au congrès charismatique, où nous étions allés nous promener avec quelques pancartes dans le but d'interroger un peu ceux qui s'y étaient regroupés surtout pour prier, nous nous sommes fait dire tout simplement que ce n'était pas la place. Un petit groupe de charismatiques, il est vrai, ont tenté de régler le conflit par des réunions de prière où se retrouvaient des religieuses de la communauté des Sœurs Dominicaines et quelques grévistes. Lors des réunions ce fut, paraît-il, les grandes retrouvailles, les embrassades, bref la réconciliation! Mais, ô surprise, le lendemain la même religieuse ne répondait même pas au bonjour que la gréviste lui adressait sur le trottoir!

Je me souviendrai longtemps aussi de mon entrevue avec le supérieur de la communauté du collège des Jésuites, situé juste en face du pavillon St-Dominique. Il a commencé par nous dire qu'il n'était pas

tellement au courant de la situation, que c'était un problème fort complexe et que de toute façon il n'était pas intéressé à en savoir plus long: il avait assez des problèmes du collège. Quand nous lui avons dit: "Tout de même, face à une injustice flagrante...", il s'est mis à argumenter avec nous, essayant de montrer que l'on ne pouvait jamais être certain que ce soit une injustice...

Après une demi-heure nous sommes sortis du collège tout abasourdis, nous disant: voilà bien un intellectuel qui connaît très bien la définition de l'injustice, mais qui ne doit pas identifier d'injustices concrètes tellement souvent. Nous voilà bien, nous les chrétiens, qui proclamons bien haut les grands principes sociaux, mais nous nous gardons bien de prendre position et de nous mouiller devant des situations concrètes. Nous voilà bien, avec notre langage abstrait. Oui, parlez-nous de fraternité, mais ne nous dites pas que celui qui gagne \$10,000., \$20,000. ou \$50,000. doit partager de façon plus substantielle avec celui qui n'a que \$5,000., \$4,000. ou même moins que cela.

Oui, dites-nous ce que notre religion nous apporte; ne nous dites pas ce qu'elle exige de nous. Ou, si vous nous le dites, dites-le en termes assez abstraits pour que nous ne réalisions pas trop ce que cela implique concrètement; ou encore pour que nous y comprenions ce que nous voudrions bien y comprendre. Si le Christ n'avait parlé que de fraternité, il ne serait probablement pas mort sur la croix.

Et je pourrais continuer d'énumérer fait et gestes de nombreuses personnes qui ne cessaient de révéler toute une mentalité religieuse que nous connaissions, il est vrai, mais qui ne m'était jamais apparue aussi clairement dans ce qu'elle était et dans tout ce qu'elle impliquait. Tout se passait comme si, devant un geste aussi concret et une situation aussi précise, les masques tombaient. Personne ne pouvait rester neutre. Il fallait être d'un côté ou de l'autre... et les choix ont été très révélateurs.

### **Qu'est-ce qu'un chrétien?**

Le conflit du pavillon St-Dominique nous a mis en contact avec des chrétiens de tout acabit: gens engagés dans les milieux populaires, du bon monde bien ordinaire, des charismatiques et beaucoup de gens d'Eglise, à partir des évêques jusqu'aux frères et sœurs "qui ne sont pas encore reçus".

Ce qui en ressort, c'est qu'il semble qu'on puisse réussir à être chrétien et à vivre à peu près n'importe comment. On peut faire à peu près n'importe quoi, sauf peut-être tuer, sans que notre conscience chrétienne en soit affectée. Les pasteurs ne trouvent jamais rien à redire de rien. Personne n'est capable de dire que tel comportement, telle attitude, tel acte soient incompatibles avec la foi chrétienne. Autrement dit, tout le monde sait que l'injustice est un mal, mais rares sont ceux qui sont capables d'identifier une injustice concrètement. On en vient à ce paradoxe étrange de rencontrer une foule de bonnes gens qui sont contre l'injustice, mais qui n'auront jamais à s'engager ni à se battre contre elle parce qu'elles ont soin de ne jamais être certaines d'être en face d'une injustice concrète. Et même on en arrive, dans certains milieux, à voir comme "persécutée pour la justice" la personne qui, dans un autre milieu, est perçue comme la grande responsable de l'injustice faite aux grévistes.

On peut être chrétien, et même avoir fait le vœu de pauvreté, et passer sa vie à s'occuper des vieillards qui sont parmi les plus riches, pour des taux de pension qui sont parmi les plus élevés... tandis que d'autres vieillards dans la même ville pourrissent dans des taudis et meurent dans une solitude totale.

On peut être chrétien, et même avoir fait le vœu de pauvreté, et passer sa vie à former l'élite bourgeoise de notre société capitaliste. Après plusieurs générations d'un travail semblable, cela commence à être difficile à justifier.

On peut être chrétien, et même avoir fait le vœu de pauvreté, et montrer du doigt l'ex-détenu, le fuir ou le rejeter. Et pourtant, le Christ s'est identifié aux prisonniers: "J'étais prisonnier et tu m'as visité".

On peut être chrétien, et même avoir fait le vœu de pauvreté, et organiser toute sa vie pour ne pas rencontrer les pauvres, s'en aller vivre dans un quartier aisé de banlieue, choisir ses amis dans tel ou tel milieu, ... et justifier tout cela par des raisons pleines de bon sens. Et pourtant, le Christ s'est identifié aux pauvres. Il a même choisi d'être rejeté lui aussi par les bonnes gens de son temps qui n'acceptaient pas qu'il fréquente les prostituées et les pécheurs.

## **Une religiosité naturelle**

L'analyse de l'histoire religieuse du monde nous montre assez clairement ce qu'est la religiosité naturelle de l'homme, en quoi elle

consiste: prière, pèlerinages, jeûnes, sacrifices, culte, lampions, statues, etc., et quelle est sa tendance à créer une caste sacerdotale. Ce n'est pas parce que nous baptisons tout de noms chrétiens que nous sommes exempts et purs de cette déviation qui fait de la religion un opium du peuple qu'a dénoncé avec raison la critique marxiste.

Les prophètes de l'Ancien Testament et le Christ lui-même ont dénoncé cette conception de la religion et l'ont démasquée énergiquement. Notre christianisme a ceci de particulier qu'il n'est pas une invention des hommes selon la tendance de la religiosité naturelle; il est une vraie foi, un culte en esprit et en vérité comme le Père le veut. Lorsqu'on cesse d'être à l'écoute du Père qui nous révèle ce qui lui est agréable, on se remet à inventer une religion très religieuse selon notre propre esprit... et nous faisons fausse route. Elle aura beau être baptisée de beaux noms chrétiens, elle n'en sera pas moins païenne. Tous ceux qui ne savent parler que de prière feraient bien mieux de s'aviser que toute prière n'est pas nécessairement chrétienne.

Le jeûne pour appuyer les grévistes du pavillon St-Dominique me pose de grosses questions sur le monde ecclésiastique et la structure ecclésiastique de l'Eglise. Ce monde m'apparaît ressembler beaucoup aux castes sacerdotales qu'a produites la majorité des religions païennes. Et quand je vois ce qui s'y passe actuellement, j'ai l'impression très claire, et même la conviction, que l'Esprit est en train d'y faire un grand ménage.

Mais cet engagement pour appuyer les grévistes du pavillon St-Dominique m'a donné aussi de rencontrer des chrétiens, religieux et laïcs, qui cherchent à partager de plus en plus la condition de vie des défavorisés et qui se font de plus en plus solidaires de ceux qui sont exploités de toutes manières.

\*

En fin de compte, ce qui ressort encore le plus, c'est une grande souffrance, celle de réaliser qu'en lisant la même Bible, le même Evangile, et en nous réclamant du même Christ nous en venions à des engagements tellement différents, voir contradictoires. Tellement de gens cherchent avec sincérité, qui ne savent plus trop où donner la tête! Chacun court de son côté. On a parfois l'impression d'un troupeau sans pasteur.

# Réactions des prêtres de paroisse

Paul OUELLET

Sans avoir exercé le leadership des actions de soutien aux grévistes du Pavillon St-Dominique, j'ai contribué à cet appui, que ce soit avec la lettre circulaire d'il y a un an et demi, ou durant le jeûne de Luc et de Jean-Louis. Permanent au M.T.C. à demi-temps et vicaire l'autre demi-temps, on m'a demandé d'écrire mes réflexions sur l'attitude des prêtres de paroisses dans ce conflit. Pour les besoins de la cause, j'entends me limiter aux paroisses de Québec. Je demeure cependant convaincu que l'attitude du clergé paroissial de Québec reflète celui du diocèse.

De fait, quelques prêtres de paroisse ont posé des gestes tout au long de cette grève. Ces actions furent cependant toujours passagères et n'ont pas réussi à créer un mouvement, un engagement significatif et collectif de la part du clergé paroissial. Si, par exemple, quelques curés des paroisses environnantes du Pavillon ont signé la lettre circulaire demandant aux religieuses de faire les efforts nécessaires pour régler le conflit, d'autres refusaient que les grévistes distribuent des pamphlets à la porte de leur église. Si, dans une zone pastorale de la haute-ville quelques prêtres ont voulu que la zone prenne position dans le conflit, tous les autres s'y sont opposés. Là, encore, pas de mouvement. Si, un an avant le jeûne, les prêtres de la zone Basse-ville ont réclamé l'ouverture des négociations, au moment du jeûne très peu de prêtres de cette zone se sont solidarisés avec les jeûneurs; pire encore, cette action a été mal reçue par plusieurs.

Est-ce à dire que les prêtres ne souhaitent pas un règlement du conflit? Si l'on en juge par la proportion votée à l'assemblée des prêtres, en juin dernier, on peut conclure qu'une faible majorité sou-

haitait un règlement négocié du conflit. Les autres se ralliaient à la position des religieuses pour qui le dossier était fermé. Dans la majorité qui souhaitait un règlement négocié, très peu étaient prêts à faire des actions pour concrétiser leur souhait; pire encore, plusieurs trouvaient dommage que d'autres prêtres s'engagent dans le conflit chaque fois que ces actions se prenaient clairement contre les religieuses.

Que conclure de tout cela?

1 — Il y a eu effectivement quelques actions de la part de prêtres de paroisse, mais ces actions n'ont pas réussi à créer un mouvement de solidarité avec les grévistes. Les quelques gestes posés étaient vite enterrés dans l'inaction en raison d'une mentalité qui n'arrivait que péniblement et de façon épisodique à se dégager d'une solidarité a priori ecclésiale.

2 — Pourquoi donc cette solidarité avec les religieuses était-elle plus forte?

a) — Plusieurs prêtres avaient la conviction qu'en appuyant les grévistes ils attaquaient les communautés, l'Eglise; donc ils s'attaquaient eux-mêmes. Preuve de cela, cette réflexion d'un curé: "Il y a assez de monde qui attaque l'Eglise, que s'il faut commencer à le faire entre nous...!"

b) — Plusieurs paroisses ont des religieuses qui travaillent dans les presbytères. Ces religieuses comprenaient et comprennent encore mal l'action des prêtres de paroisse en faveur des grévistes. Il est difficile de supporter l'incompréhension dans sa propre maison.

c) — Les prêtres de paroisse sont mal placés pour faire des remontrances aux religieuses, eux qui ont profité du travail des sœurs pour presque rien, grâce à une spiritualité du service, qu'il vaudrait mieux appeler spiritualité de la servitude.

d) — Plusieurs prêtres connaissent des prêtres retirés au Pavillon St-Dominique. Ils connaissent aussi des prêtres qui ont soit une mère, un père, soit une tante à ce même Pavillon. Encore là, ce sont des liens qui jouent en faveur des sœurs du Pavillon.

Tous ces conditionnements expliquent la difficulté d'une solidarité effective avec les grévistes.

3 — Il faut ajouter que les prêtres de paroisse n'ont pour la plupart aucune connaissance pratique du syndicalisme, de ses stratégies, de ses luttes. Ils sont portés à se prononcer en juges extérieurs, sans connaître de l'intérieur ce qui est vécu dans le monde syndical. Ils ont donc de la difficulté à se situer sur le terrain syndical et sont très exigeants sur la pureté des intentions et la pureté des actions du syndicat.

4 — Enfin, les prêtres de paroisse exigent, avant de s'engager, que la situation soit parfaitement claire. Dans le cas du Pavillon St-Dominique, il aurait fallu que tout le monde soit d'accord avec la position des grévistes pour que ceux-ci se sentent à l'aise de les appuyer. Il suffisait que quelques prêtres, qu'un spécialiste comme l'abbé Dion, ne soient pas d'accord pour le règlement négocié du conflit pour que les prêtres remettent en question l'appui aux travailleurs. C'est là une réaction de gens qui ne sont pas habitués de prendre position, de prendre parti. Cette réaction s'explique aussi du fait que les prêtres de paroisse sont responsables de communautés très larges et diversifiées où des engagements du genre causent toujours des remous, des condamnations de la part de certains paroissiens.

En conclusion, on peut dire que si, malgré tous ces conditionnements, des prêtres de paroisse ont pris position quelques fois, c'est signe que la position des religieuses apparaissait comme très faible et celle des grévistes beaucoup plus juste. Autrement, les quelques actions qui ont eu lieu n'auraient jamais existé.

---

## Réactions populaires

Le conflit au Pavillon St-Dominique, et particulièrement le mouvement de jeûne et de prière suscité par des chrétiens à cette occasion, ont alimenté la rubrique "Opinion du lecteur" de plusieurs quotidiens. Ces réactions sont révélatrices d'une mentalité: l'article suivant en rapporte quelques exemples. "Propos chrétiens, bien de chez nous".

# Propos chrétiens bien de chez nous

Pierre VIAU

Le conflit au Pavillon Saint-Dominique, et particulièrement le mouvement de jeûne et de prière suscité par des chrétiens à cette occasion, ont alimenté la rubrique "Opinion du lecteur" de plusieurs quotidiens, particulièrement ceux de la ville de Québec. Beaucoup de lettres en faveur de la partie patronale. Peu en faveur des grévistes. Admiration pour les sœurs-patrons persécutées, haine au syndicalisme, mépris aux travailleurs du Pavillon, presque rien sur le droit d'association des travailleurs et sur les conditions de travail des employés au Pavillon.

Voici quelques exemples:

## **Le Patron — Sauveur de la classe ouvrière**

"Je tire ma plus profonde et ma plus respectueuse révérence à ces religieuses. Honneur à ces femmes de mon pays... Seules au cœur de Québec, elles luttent paisiblement pour revendiquer la véritable justice humaine, qui n'est pas seulement juridique, mais une justice tissée d'équité fraternelle entre nous et d'amitié filiale avec Dieu. Dieu demeure pour elles la source, la garantie suprême et la récompense plénière de leurs pauvres gestes en faveur d'une authentique justice".

"A mon sens, les religieuses du Pavillon Saint-Dominique font plus pour le renouvellement de la communauté ouvrière et de la communauté québécoise que tous les palabres!".

## **Le Patron — Dévoué**

"Je constate qu'elles (les religieuses) ont fait preuve d'une patience admirable au milieu des insultes, d'une charité qui

ne s'est pas démentie dans leur langage au sujet des grévistes, d'initiatives répétées pour leur trouver du travail".

### **Le Patron — Maître absolu de ses biens**

"Quel propriétaire s'en laisserait imposer dans la gérance de ses biens? Les Sœurs sont reconnues adulte en administration. Elles donnent aux Québécois un cinglant et magistral exemple de maîtrise de soi. Dépouillées de tout esprit colonial (sic!), elles entendent contrôler leurs propres affaires. Elles y sont déterminées et tant mieux!".

"Les religieuses du Pavillon Saint-Dominique ne sont-elles pas maitresses chez elles? Les chanoines, messeigneurs et anciens notables n'ont-ils pas assez souffert de tous ces commérages?"

### **Haro sur le syndicat!**

"L'affaire du Pavillon Saint-Dominique traverse les mers et joue sur tout le clavier de l'hystérie syndicale".

"Leurs moyens d'action (aux syndicats) ressemblent trop à ceux de Moscou pour nous laisser indifférents. Ces moyens sont: le mépris de nos institutions politiques et juridiques, souiller l'histoire et les valeurs qui ont jusqu'ici fait notre force, le durcissement dans les négociations, aduler le prolétariat dans la propagande".

### **Mépris et cynisme aux grévistes**

... "des grévistes qui préfèrent jouer à la mule plutôt que de recourir au Centre de Main d'Œuvre".

"Pourquoi, si ces grévistes valent si cher, n'ont-ils pas cherché et trouvé à se placer ailleurs? Avec leurs qualifications, cela aurait été facile".

... "voilà la raison de mon mépris pour les grévistes du Pavillon Saint-Dominique et pour ceux qui les appuient".

"A y regarder de près, il semble que cela soit une forme de vacances appréciable le piquetage près de ce mur, dans une rue résidentielle bien aérée, à l'ombre des grands arbres".

## Et Satan s'en mêle

"L'Évangile a servi d'écran à une fièvre de vedette pendant que Satan s'insinuait dans votre monastère... Sachez chassez ce félin sournois par l'abstinence et la contemplation".

*Lettre à Luc Bertrand.*

"Que de jeunes Gandhis, clercs ou moinillons, poussent la candeur jusqu'à camper sur le gazon, c'est la sottise à son pire. De grâce, M. le Capucin, réintégrez votre cellule, reprenez bréviaire et oraison pour la paix mondiale et votre salut personnel".

"En se faisant moine, le diable mime le Paraclet, singe l'apôtre et se pare même d'un col romain pour piéger les âmes simples".

"Cette effervescence éclabousse l'autorité de M<sup>gr</sup> l'Archevêque et aussi le dévouement des religieuses au Pavillon Saint-Dominique."

"Toute cette parodie de la Justice par dénigrement, démonstrations farfelues, prières dérisoires à Saint-Dominique, messes, jeûnes et lectures pieuses nous paraissent une fumisterie syndicale, une naïveté infantile ou une indécente provocation".

"Au nom de la religion, de la prière et de la foi, les présumés défenseurs d'un petit groupe discuté salissent et détruisent la religion, la prière et la foi, de surcroit, le simple bon sens".

## Conclusion:

**ERRATUM:** Le titre de cet article aurait dû se lire:

**Propos bourgeois bien de chez nous**

# *On ne pouvait pas fêter tout seuls*

Marie-Claire NADEAU,  
J.O.C., Québec

## **On fêtait une victoire**

Au mois de mai, à Québec Poultry, l'usine où on travaille Joseph et moi, on venait de gagner une bataille extraordinaire. Ça faisait plus d'un an qu'on bûchait, qu'on s'informait, qu'on répandait l'épidémie du "*c'est possible*" et enfin on venait de l'obtenir après deux mois intenses de porte en porte, de téléphone en téléphone, de bouche à oreille, de chuchotements sur le bord de la chaîne, aux toilettes, à la cafeteria de l'usine. Enfin, on avait un syndicat "à nous"! Les Teamsters et leur agent d'affaire qui nous trahissait, on les avait foutu dehors. On avait fait une lutte propre, *on avait vaincu notre peur tous ensemble*. Il faut dire que le plus gros ennemi à la Poultry c'était la peur: "ça marchera jamais", "y en a qui ont essayé v'là 6 ans", "la gang marchera pas", "on va se faire dénoncer", "tu sais bien que le patron, y laissera pas rentrer la CSN ici", "on va se faire mettre à la porte", "le monde est trop peureux à Poultry". C'est comme si on avait peur d'être un peu plus libre. Malgré tout, on a mis à la porte les Teamsters, on a vaincu une partie de notre peur, puis le patron a bien été obligé de reconnaître le nouveau syndicat des employés de la Poultry.

C'était au mois de mai! On fêtait ça en grande le 1<sup>er</sup> mai, le 2, le 3 et les autres jours. On était fiers de nous autres, c'était comme si tout était beau, c'était comme si désormais on vaincrait tous les autres obstacles de la vie. La majorité des 300 travailleurs de la Poultry avaient désormais un pouvoir pour prendre leur vie en main. Et c'est toujours vrai, même si c'est difficile!

## **Mais, ailleurs...**

Mais, pendant que nous on fêtait au mois de mai, il y avait des grévistes qui ne pouvaient pas fêter depuis 2 ans et demi. Ces grévistes étaient doublement victimes; d'abord, du même système de "boss" que nous (c'est pour ça qu'eux aussi s'étaient organisés en syndicat, pour ne plus être isolés) et en même temps, ils étaient victimes du système de la grande Eglise (dont ils sont), mais contre celui-là, ils n'avaient pas grand'force organisée, parce qu'ils étaient seuls. Alors, nous deux, on pouvait pas fêter au bout en sachant qu'eux étaient encore trop seuls. Avec d'autres chrétiens, on a formé un comité de soutien, en se disant qu'on pouvait sûrement faire quelque chose pour réveiller l'Eglise. On était peut-être bien naïfs, mais on était forts d'espérance, on croyait pouvoir percer un peu les grands murs de cette grande Eglise et la faire agir pour libérer ces petits travailleurs de leur esclavage.

## **Ce qu'on a fait**

Luc et Jean-Louis ont commencé à jeûner à ce moment-là. On les admirait beaucoup et on essayait de les soutenir, pour que cette action aboutisse à réveiller la conscience endormie du monde en place qui avaient (et qui ont encore) le pouvoir de changer cette situation d'injustice. Pendant qu'eux dormaient encore, nous on jeûnait des bouts avec Luc et beaucoup d'autres, on accueillait et informait les centaines de personnes qui venaient à la tente, on faisait le tour des communautés, tantôt pour demander un gîte pour les jeûneurs, tantôt pour demander uniquement des solidarités. On diffusait de l'information sur le conflit, sur les grévistes, sur les jeûneurs. On espérait, on lisait la Bible ensemble (... j'avais jamais lu l'histoire de Judith...). On a fait des démarches auprès de personnes en place, on en a réunies, on a proposé des solutions possibles. Luc jeûnait pour que ça bouge, les grévistes étaient encore sur le trottoir et le "grand monde" commençait à être touché. On espérait et on espère encore! Les démarches continuent.

## **Ce qui m'a surpris**

1. — Quand on a connu les arguments de ce "grand monde" qui était contre le règlement du conflit au Pavillon, j'ai été renversée. Ce "grand monde" disait (des fois par l'intermédiaire de l'abbé Dion) que le retour des grévistes au Pavillon serait un danger pour la sécurité des patients. C'est révoltant!

- Ce "grand monde" ne sait-il pas que ce sont les mauvaises conditions de travail qui sont responsables de la détérioration de la mentalité des travailleurs?
- Quand un travailleur a *donné* 2 ans, 6 ans ou 10 ans de sa vie à un patron, à un travail, à un milieu, il en subit aussi les influences, il a grandi ou diminué selon ce qu'on lui a imposé comme condition.
- Ce "grand monde", avec son système, n'est-il donc pas prêt à assumer les responsabilités de ses actes?
- Ce "grand monde" ne connaît pas les grévistes personnellement, ne sait pas que la grève a libéré plusieurs d'entre eux et que maintenant, pour la plupart, ils sont devenus plus hommes, plus femmes, parce qu'ils ont pris conscience de leur dignité. C'est bien pour dire, il fallait qu'ils sortent de ce lieu "saint" pour découvrir ça.

Moi, ça me faisait plaisir d'entendre Gaétane, une gréviste, répondre à ceux qui voulaient lui offrir du travail ailleurs:

"c'est ensemble qu'on est sorti,  
c'est ensemble qu'on veut rentrer,  
on a droit à notre travail au Pavillon."

Ça valait la peine de les appuyer dans cette bataille de solidarité.

2. — Une autre chose qui m'a beaucoup surpris, c'est de voir jusqu'à quel point le monde des religieux est totalement ignorant de la signification quotidienne du travail pour les travailleurs. Ça, il a fallu en parler beaucoup, beaucoup et beaucoup. Quand on disait aux sœurs (dans les rencontres de réconciliation) que se respecter à l'usine, c'était peut-être de refuser de travailler à la vitesse que la chaîne nous imposait. Respecter son corps, c'était peut-être de refuser de travailler sans avoir de gants protecteurs, parce que c'est dangereux de se couper, même si, quand tu fais ça, tu passes pour une tête folle, une révolutionnaire ou une sans-cœur qui veut pas travailler. Que se respecter c'est peut-être refuser de donner 50, 60, 70 heures par semaine au patron, comme les travailleurs du Pavillon le faisaient avant la grève? Que leur restait-il de temps pour leur famille, pour leur loisir? ils n'avaient que besoin de dormir après! Pas surprenant que le "grand monde" disait que les travailleurs sont des handicapés. C'est dans leur système à eux qu'on est emprisonné, il faut qu'on s'en libère.

Le monde des religieux (comme celui des patrons) ignore encore que le travail, organisé comme il l'est actuellement, ce n'est pas digne d'un humain. C'est une prison et pour s'en sortir, il faut lutter à tous les jours. Lutter pour devenir conscients de notre emprisonnement, lutter pour devenir conscients de notre dignité et lutter pour changer cette situation d'injustice quotidienne.

### **Où est la Parole...?**

Les grévistes du Pavillon luttent pour ça. Tous les travailleurs syndiqués font la même lutte. *Avoir un syndicat à nous*, c'est le seul moyen qu'on a de ne pas subir *seul*, l'injustice du patron, la domination de la production. *Avoir un syndicat à nous*, c'est le seul moyen de ne pas s'en sortir *seul*, un par un, de ne pas rêver de devenir "boss" pour dominer les autres comme on a été dominé.

Le monde des religieux ne sait pas encore cela. Il se permet de critiquer les apparences extérieures des syndicats, mais il a rarement été de l'intérieur écouter ceux qui y militent à la base, avec toutes leurs faiblesses et aussi leur espérance. C'est dommage pour eux, quand iront-ils à l'écoute de la Parole, la vraie, celle des petits, celle de la justice, celle de la liberté!

### **Oui, c'est possible...**

Quand on a organisé notre syndicat à la Poultry, on a dû subir beaucoup d'insultes, courir des dangers, démentir des mensonges, apaiser des peurs, mais on a réussi à se faire reconnaître. On se traînait à terre devant les patron de l'Union américaine. Aujourd'hui, on est débarrassé du deuxième et on se tient debout devant le premier. On peut lui parler face à face (pour ne pas dire force à force). C'est possible.

Quand les travailleurs du Pavillon sont sortis en grève, ils voulaient se tenir debout et parler face à face au patron. Aujourd'hui, après 32 mois, ils luttent encore pour le droit de se lever debout, et c'est encore possible.

Qui peut ne pas avoir énormément de respect pour ces hommes et ces femmes qui ne demandent qu'à se tenir debout!

Mais dépêchez-vous... avant qu'il soit trop tard, avant qu'ils soient épuisés!

7 octobre 1974

# *Solidarité internationale avec les grévistes*

Bruxelles, le 17 juin 1974  
Aux grévistes du Pavillon St. Dominique  
a/s Mme Armande Lavoie  
155 Boulevard Charest est  
QUEBEC

Chers amis,

Au Secrétariat du Mouvement Mondial des Travailleurs Chrétiens (M.M. T.C.) vient d'arriver une information sur le conflit du "Pavillon St. Dominique", information à travers laquelle nous avons pris connaissance de votre lutte pour conquérir des conditions de travail convenables et des salaires plus justes.

Nous tenons à vous assurer de notre union et vous dire que nous déplorons que ce soit une institution d'Eglise qui vous refuse la justice et refuse également d'accepter le projet du Cardinal Roy qui vous est favorable.

A travers les organes du MMTC nous ferons un écho de votre action et de votre lutte et ainsi vous pourrez compter sur la solidarité d'autres travailleurs.

Nous pouvons adresser au Pavillon St. Dominique les paroles de saint Jacques: "Ce salaire dont vous avez frustré les ouvriers qui ont fauché vos champs crie, et les clameurs des moissonneurs sont parvenues aux oreilles du Seigneur des Armées".

Allez-y. Bon courage!  
**Maria Vitória Pinheiro,**  
Secrétaire générale adj.

---

Bruxelles, le 19 juin 1974.  
A la Commission Pontificale  
Justice et Paix  
Piazza San Calisto, 16  
00153 ROME.

Chers amis,

Nous vous communiquons, ci-joint, une documentation concernant un conflit de travail déclenché dans une maison de repos à Québec — Pavillon St.

Dominique — qui appartient à un ordre religieux. Ce conflit dure depuis deux ans, malgré les efforts des travailleurs et travailleuses, ainsi que du syndicat et du Cardinal Roy.

C'est notre Mouvement au Québec (Mouvement des Travailleurs Chrétiens) qui nous en a informés et nous demande de le porter à la connaissance de la Commission Justice et Paix en vous priant d'y réserver vos bons offices, afin d'obtenir que les autorités du Pavillon St. Dominique comprennent leur responsabilité, face à l'injustice proclamée par les travailleurs et reconnue même par l'Eglise.

A propos de ce fait, nous tenons à attirer l'attention de la Commission Pontificale Justice et Paix, sur les milliers de personnes travaillant dans de nombreuses maisons de religieux ou de religieuses et qui, au nom d'une charité mal comprise, subissent des conditions pareilles, si non encore pires.

Quelques exemples. Nous étions, il y a quelques semaines, dans une maison des Pères du Verbo Divino à Fatima, Portugal. Plus d'une vingtaine de jeunes filles, en service dans cette grande maison, reçoivent un salaire mensuel de 300 Escudos, soit un escudo par jour (200 Lires), alors qu'elles commencent à travailler vers 8 heures du matin, pour ne s'arrêter que vers 9 ou 10 heures du soir!

Dans une rencontre de portugais de l'ACO travaillant à Amiens, France, il y a quelques mois, deux femmes portugaises occupées dans un collège de religieuses, se sont plaintes de leurs mauvaises conditions de travail et de salaire.

Encore au Portugal. Il y a peu de temps, des religieuses qui travaillaient dans un hôpital de la ville d'Evora ont été obligées de le quitter, à cause de leur comportement répréhensible vis-à-vis des malades (manque de charité dans leurs relations, etc...).

Voilà quelques exemples qui démontrent des réalités que nous considérons comme graves, en tant que trahisons de la pensée de Dieu sur le respect dû aux personnes qu'Il aime, avec tout le cortège de destructions dans l'âme des travailleurs qui n'arrivent pas à découvrir Dieu et Son amour à travers ceux qui ont consacré leur vie à Son service et ne parviennent qu'à scandaliser ceux qui les entourent.

Une question donc! Est-ce que la Commission Justice et Paix pourra arriver à faire réussir ses efforts pour établir la JUSTICE dans le monde, si dans les institutions de l'Eglise de pareilles situations continuent à subsister? Cela n'est-il pas un appel pour une sérieuse action?

Recevez, Chers amis, nos très cordiales salutations.

**M. V. Pinheiro**  
**Secrétaire générale adj.**

# Nos questions comme Religieuses

UNE ÉQUIPE D'AUXILIATRICES

C'est comme membres d'une communauté religieuse que nous avons été invitées à prendre la parole à propos du conflit du Pavillon St-Dominique. C'est avec joie que nous avons accepté de dire de quel côté se situe notre solidarité et de dire à haute voix nos questions sur cet événement "ecclésial". Mais c'est aussi avec une certaine "gêne" que nous acceptons de parler, après avoir été complices d'un long silence qui dure depuis des années.

Tout d'abord, nous tenons à dire que nous voulons rompre le long silence des communautés religieuses féminines sur ce conflit. Au nom de notre appartenance à ce groupe important dans l'Eglise du Québec, nous voulons partager nos *questions* et essayer de clarifier nos *peurs*.

## Nos questions

Notre première question porte sur le *Rapport Gagné*. Comment se fait-il que ce rapport soit passé inaperçu? Nous sommes au courant que l'abbé Gagné au départ appuyait les sœurs. Il fut à l'origine d'une étude qui portait uniquement sur le dossier des sœurs, le syndicat refusant de remettre sa documentation. Sans la version du syndicat, le groupe de recherche aboutit à une conclusion non équivoque:

"l'attitude des religieuses est la principale, pour ne pas dire la seule responsable de la gravité de la situation actuelle".

Comment se fait-il que ce rapport n'ait pas eu de publicité? Qui avait intérêt à le garder secret? Les religieuses du Pavillon, en refusant la

publication complète de ce rapport, ne font que confirmer la fragilité de leurs positions.

La nature et la durée du conflit nous amènent à aller plus loin dans notre questionnement. C'est d'abord interpellant de penser qu'il y a eu toute une orchestration *pour soutenir les sœurs du Pavillon* dans leur résistance aux grévistes. Qui les a soutenues pour qu'elles durent si longtemps? A qui ce jeu-là profite-t-il? Si les communautés religieuses féminines (et d'autres...) s'étaient au contraire unies pour soutenir celles des Dominicaines plus ouvertes aux positions des travailleurs, tout ce que cela aurait changé!..

Comment cela se fait-il que les attentions au bien-être des pensionnaires du Pavillon ne se soient pas accompagnées des mêmes attentions pour les syndiqués et leurs familles (crainte de traumatiser les pensionnaires avec le retour des grévistes au travail... mais pas la crainte de traumatiser et d'humilier les grévistes et leurs familles)? Pourquoi l'amour irait-il dans un seul sens? Qui sont les plus pauvres et les moins favorisés? L'employé de soutien à \$55.00 par semaine ou le pensionnaire capable de payer \$270. et plus par mois?

Comment cela se fait-il qu'il n'y avait pas d'argent pour mieux payer les syndiqués mais qu'il y en a eu pour donner de meilleurs salaires aux "scabs" et pour réorganiser et mécaniser le travail au Pavillon?

Le conflit St Dominique nous révèle à nous du monde religieux notre "distance" du monde ouvrier. Nos préjugés face aux syndicats sont mis à nu. Notre silence, comme corps social, ne démasquerait-il pas notre inconscience et notre ignorance, sinon notre agressivité, face aux syndicats? Nous constatons que nous sommes prisonnières de nos relations qui, faut-il bien le dire, sont plus du côté des petits ou des gros employeurs, que du côté des employés. Et l'autocritique de l'Eglise comme employeur n'a pas encore été faite de façon vigoureuse et lucide.

Bien sûr, nous reconnaissons le droit d'association, l'exigence de justice, mais quand ça bouscule nos privilèges (entre autres, notre "propriété privée") nous ne marchons plus! Nous n'aimons pas que d'autres viennent mettre le nez dans nos affaires, que dans nos relations de travail le syndicat nous conteste et nous interpelle. Le conflit du Pavillon St-Dominique nous manifeste que nous tenons aux relations de "faveur" (linge donné aux travailleurs par exemple...) re-

lations qui engendrent "reconnaissance" qui gratifie le donateur, et "dépendance" qui aliène le receveur. Nous sommes loin des relations de justice et d'égalité.

Par quel processus, finalement, nos communautés en sont-elles venues à se situer bien plus du côté des patrons que du côté des travailleurs. Que nous dit, à nous, le combat pour la justice que mènent les travailleurs partout dans le monde? ce combat dont le Synode romain disait:

"Le combat pour la justice et la participation à la transformation du monde nous apparaissent pleinement comme une dimension constitutive de la prédication de l'Évangile"<sup>1</sup>

Sans doute conscientes de nos contradictions entre les exigences du combat pour la justice et nos positions de privilégiées, nous nous rappelons, ici et maintenant, les objectifs que se sont donnés les organismes regroupant les principaux responsables des communautés religieuses: la CRC (Conférence Religieuse Canadienne) et la CRCQ (Conférence Religieuse Canadienne, Région du Québec), pour faire réfléchir leurs membres sur la justice sociale, sur la présence au monde des défavorisés, etc... (voir thèmes de congrès, sessions d'études, production de documents, élaboration de propositions et résolutions votées). Beaucoup de bonne volonté s'est manifestée dans ces occasions, mais... comment expliquer qu'ensuite, lorsque des événements se produisent, de notre part un grand silence accueille les appels qui nous sont faits à manifester notre solidarité envers des travailleurs... (quand ce n'est pas, hélas, "l'autre solidarité" qui nous fait bouger!).

## Nos excuses

Nos meilleures excuses sont d'alléguer: "c'est si complexe... nous manquons d'information... il y a beaucoup d'ambiguïtés... tous les torts ne sont pas du même côté"... etc.!

Ce qui nous pose question, c'est qu'il y a toujours des ambiguïtés des deux côtés; que jamais ou très rarement, les torts sont clairement d'un seul côté.

---

<sup>1</sup> D.C. 2.1.72, N° 1600.

Garder le silence parce qu'on croit n'être pas prêt à se prononcer, c'est finalement se prononcer pour un côté: celui du plus fort, contre le plus faible.

Martin Luther King venait d'être emprisonné à Birmingham en 1963. Plusieurs de ses collègues pasteurs lui firent savoir qu'ils estimaient son action peu sage et inopportune. Il leur écrivit alors cette lettre qui pourrait s'adresser à plus d'un chrétien:

"Je dois avouer qu'au cours des dernières années, j'ai été déçu par les Blancs modérés. J'en suis presque arrivé à la regrettable conclusion que la grande pierre d'achoppement des Noirs, dans leur marche vers la liberté, n'est pas l'homme du "White citizen's council" ou du "Ku-Klux-Klan", mais le Blanc modéré qui est plus attaché à l'ordre qu'à la justice; qui préfère une paix négative qui est absence de tensions, à une paix positive qui est la présence de la justice; qui dit constamment: 'je suis d'accord avec le but que vous poursuivez mais je ne peux être d'accord avec vos méthodes; qui, à la manière paternaliste, croit pouvoir établir un programme pour la liberté d'un autre homme; qui vit dans un concept mythique du temps et recommande constamment aux Noirs d'attendre un moment plus opportun.

"La compréhension superficielle des gens de bonne volonté est plus nocive que l'incompréhension absolue des gens de mauvaise volonté, l'approbation tiède est plus embarrassante que le rejet pur et simple."

Ce texte vigoureux nous rappelle que l'action au service de la justice ne peut pas faire l'économie des conflits, que le combat pour un monde meilleur se déroule dans le concret, en se compromettant et en se salissant les mains.<sup>2</sup>

## Conclusion

En conclusion, le conflit du pavillon St-Dominique nous révèle une division du bloc monolithique "catholique". Deux Eglises se retrouvent nez à nez: une Eglise majoritaire, officielle, institutionnelle, complice,

---

<sup>2</sup> Le texte de Martin Luther King, avec le bref commentaire qui suit, est tiré de "*Chemins de la Mission aujourd'hui*", par Robert Agneau et Denis Pryn. Spes. Montréal. La traduction en avait paru dans *Esprit*, janvier 1964.

par son silence, des intérêts patronaux; une Eglise minoritaire, marginale et "décadrée", qui s'engage dans le combat pour la justice avec les travailleurs. Un tel conflit nous amène à faire la critique de nos options à la lumière de l'Évangile. Nous y voyons une urgence à assurer et à promouvoir la dignité des travailleurs du Pavillon, en croyant que les Sœurs Dominicaines peuvent encore réouvrir le dossier; nous voyons ici, au cœur du conflit, le lieu de traduire notre foi-espérance-charité en option concrète et collective, en croyant qu'un geste concret puisse encore être posé pour les opprimés du conflit, les grévistes; nous croyons qu'il est encore temps que la CRCQ apporte un appui technique et fraternel aux Dominicaines pour qu'elles décident de faire advenir chez elles la justice, en acceptant de reconsidérer l'ouverture des dossiers.

Il en va de notre espérance et de notre conviction que l'utopie chrétienne a un impact structurel au Pavillon St-Dominique. C'est le prix de l'engagement chrétien en faveur d'une véritable amélioration de la condition des travailleurs du Pavillon.

Est-il encore temps de faire l'histoire et de créer l'avenir au Québec, — (et à Québec, rue St-Cyrille?) — en étant bien conscientes que nous portons la contradiction d'appartenir aux deux Eglises!

*Gisèle Ampleman  
Suzanne Loiselle  
Christiane Sibillotte*

## Un geste prophétique

*Ce geste, de prier et de jeûner pour que justice se fasse, je l'ai fait parce que je crois à la non-violence, cette non-violence plus profonde que celle de Gandhi, parce que fondée sur l'Évangile du Christ et sa promesse d'une puissance, celle de son Esprit.*

*Je l'ai fait parce que je me sens solidaire et responsable de ceux et celles qui ont fait choix de suivre le Christ dans le sérieux et la radicalité de ses exigences.*

*Je l'ai fait parce que je veux épouser jusqu'au bout les problèmes et les luttes des "petits" de ce monde.*

*Je ne le regrette pas, parce que j'y ai expérimenté une alliance difficile entre la lutte et la contemplation, le jeûne et la prière.*

*Je ne le regrette pas, parce que je crois qu'un tel geste a eu un effet immédiat d'interpeller la conscience des chrétiens.*

*Je ne le regrette pas, parce que malgré la lenteur d'un règlement à venir, ou le pourrissement du conflit, notre geste demeurera comme un jugement pour ceux qui, inconsciemment, ont choisi la violence. "Tous ceux qui prennent la glaive périront par le glaive" (Mathieu 26, 52).*

*Non je ne regrette rien. Avant, pendant et après mon jeûne de neuf jours, j'ai eu dans la prière des signes évidents que le Seigneur bénissait notre geste et qu'Il se préparait à purifier son Peuple, spécialement ses choisis, les prêtres et les religieuses.*

*Je cite deux textes dans ce sens, comme conclusion:*

*"Écoutez cette parole, vaches de Bashan qui demeurez sur la montagne de Samarie, vous qui opprimez les faibles et écrasez les pauvres. Vous dites à vos maris: "Apporte et buvons!" Le Seigneur Yahvé le jure par sa sainteté: Oui, des jours vont fondre sur vous et l'on vous enlèvera avec des crocs et jusqu'aux dernières avec des harpons." (Amos 4, 1-2).*

*"Hurlez, pasteurs, criez, roulez-vous à terre, chefs du troupeau, car vos jours sont à point pour le massacre, vous tomberez comme des béliers de choix... Yahvé a dévasté leur paccage... leur pays est devenu un désert..." (Jérémie 25, 34-38).*

Jean-Louis LAFLAMME, prêtre

# Une solution originale à un conflit original

Roger POIRIER

*Nous avons interviewé Roger Poirier qui avait tenté d'apporter une solution originale à ce conflit: l'intervention de "Casques bleus" de la paix. Cette tentative s'est soldée, comme les autres, par un refus.*

**A quel moment et pourquoi es-tu intervenu dans le conflit?**

Le 12 juin, Sœur Doyon, prieure générale des Dominicaines, était de passage à Hull pour rencontrer M<sup>gr</sup> Proulx. Or, depuis l'arrivée de l'évêque, j'avais recueilli ce qui se disait sur le Pavillon St-Dominique, étant donné qu'on avait dans le diocèse une maison de religieuses Dominicaines. J'avais su, par les journaux, qu'il était possible que dans la stratégie du syndicat il y ait un harcèlement des communautés locales pour faire des pressions afin que les Sœurs interviennent et aboutissent à un règlement. Si ce harcèlement se produisait, l'évêque serait impliqué. Or, comme on avait un nouvel évêque, je ramassais tout ce qui s'écrivait sur le sujet, dans l'éventualité de le lui soumettre.

Or, je venais de lire et de relire la déclaration du Pavillon St-Dominique: "Pourquoi les Sœurs rejettent la proposition du Cardinal Roy en vue de l'arbitrage". Dans cette déclaration, j'avais été frappé par une petite phrase qui disait: "On ne peut pas accepter l'arbitrage parce que nous avons tout à perdre". Je me disais que c'était inadmissible que des religieuses puissent dire une chose pareille.

J'ai donc rencontré Sœur Doyon chez l'évêque pour lui dire tout simplement mon opinion à ce sujet. La petite analyse que j'ai faite de cette phrase-là m'amène à me demander qu'est-ce qu'elles peuvent bien perdre?

— Vous pouvez perdre de l'argent. Si vous réintégrer les grévistes, il faut payer les scabs: ça peut vous coûter cher. Mais il faut peut-être se demander ce que vous gagneriez en perdant de l'argent. Vous y gagneriez au plan de la pauvreté.

— Vous pouvez perdre l'honneur devant le syndicat, parce qu'il y en a beaucoup qui peuvent vous dire de ne pas céder devant lui: ils en font un point d'honneur. À mon point de vue, vous pourriez peut-être perdre quelque chose, mais vous pourriez aussi gagner l'estime des petits.

— Vous pourriez craindre de perdre la paix sociale à l'intérieur de la maison en réintégrant les grévistes, étant donné que vous êtes en conflit, qu'il y a des agressivités. Cela peut arriver. Mais c'est là qu'il me viendrait une petite idée.

### Une solution originale

Quelle solution as-tu proposée pour aider à régler le conflit?

Je me suis dit que s'il y a du monde qui a été fou, au sens évangélique du mot, pour jeûner sur cette question-là, pourquoi n'y en aurait-il pas d'autres qui serait assez fou pour vouloir rétablir la paix sociale et donner de leur temps, de leur imagination et de leur créativité pour vous aider et aider les travailleurs? Pourquoi pas une petite équipe, on pourrait les appeler les "*casques bleus*", qui, dès que vous accepteriez de reprendre les grévistes, iraient sur place auprès des malades, auprès des religieuses et des grévistes, servir d'intermédiaires, d'État-tampon, pour organiser des rencontres afin que le monde se parle; ils aideraient à faire comprendre ce qui s'est passé, ce qui est en cause, et feraient que ça progresse et que ça avance. Il me semble qu'on pourrait trouver du monde assez fou pour faire cela.

C'est après mon départ que l'évêque, qui avait argumenté très fort en faveur du syndicat, avait dit qu'il trouverait à me libérer pour cela parce que c'était un conflit trop important. Cela a redonné de l'espérance à nombre de personnes, dont le Père Bélanger, provincial des capucins, et Jacques Archiblad du M.T.C. de Québec

Sœur Doyon m'invita à rencontrer quelques sœurs de son conseil pour dire mon opinion sur le conflit. Après cela, elle voulut savoir si le syndicat était prêt à négocier de nouveau; elle m'a demandé de faire

des approches de ce côté-là: Je suis allé rencontrer un chef syndical qui était impliqué dans le dossier, à la C.S.N. Avec lui, nous avons analysé les possibilités que le syndicat puisse vraiment, de son côté, être de bonne foi pour négocier. Il semblait donc que la proposition des "casques bleus" pouvait être une solution heureuse de part et d'autre, et que les Sœurs accepteraient de reprendre les négociations avec une petite équipe qui travaillerait à rétablir la paix sociale.

Sœur Doyon devait présenter la question du Pavillon au Chapitre, dans un cadre qui éviterait toute agressivité et qui permettrait une réflexion sérieuse. Elle me dit: attendez que je vous appelle et alors vous vous mettez en action. A partir du 12 juillet, l'équipe des "casques bleus" est restée sur le *Stand-by*, bloquant toute sortie et toute vacance afin de répondre à l'appel du Chapitre.

#### Pourquoi cette solution a-t-elle échoué jusqu'à date?

Le Chapitre a commencé et la question devait être abordée au début. Entre-temps les grévistes, dans l'espérance que la solution aboutirait, avaient accepté de ne pas faire de piquetage durant le Chapitre et de laisser les Sœurs tranquilles, sans aucune pression.

Or, durant la semaine qui a suivi l'ouverture du Chapitre, la prieure générale fut invitée à l'émission "Dialogue" de Radio-Canada. Elle a révélée à la radio les solutions qu'elle voulait proposer à son Chapitre, disant qu'elle envisageait que c'était impossible que les Sœurs refusent d'accepter cette solution parce qu'elles étaient pour les ouvriers et les pauvres. "L'Eglise, a dit en substance Sœur Doyon, a toujours reconnu le droit des travailleurs à se syndiquer et les Sœurs dominicaines ne peuvent ternir son image sur une question de droits humains fondamentaux". Mais les capitulantes n'avaient pas encore abordé la question et les Sœurs de Québec n'avaient pas été mises au courant.

L'interview avait eu un rebondissement national: dès le lundi, les journalistes s'étaient emparés de la nouvelle et en avaient fait une manchette dans tous les journaux du Québec. Harcelée de téléphones, elle m'appelle pour me demander quoi faire. Je lui propose de rencontrer les capitulantes pour leur expliquer la solution envisagée. Elle me dit que ce n'était pas nécessaire pour le moment.

Le 31 juillet, le Chapitre avait pris une décision. C'est le 3 août, à Hull, que Sœur Doyon me dit que le Chapitre avait décidé de fermer

le dossier. Et c'est là que j'ai découvert qu'au Chapitre il y avait eu un évêque qui était venu rencontrer les Sœurs, que l'Association des malades avait envoyé des délégués, que leurs principaux conseillers étaient intervenus, qu'elles avaient reçu des lettres leur disant de tenir... Mais personne du côté des travailleurs n'était allé rencontrer le Chapitre pour expliquer les enjeux du conflit et les tentatives de solution que l'on proposait.

Un nouvel effort fut tenté: une rencontre du nouveau conseil général avec l'abbé Dion, le Père Couture et le Père Guillemette, pour convaincre de revenir en Chapitre afin de faire renverser la décision. Cette rencontre ne donna rien. Les raisons alléguées pour entériner la décision: un syndicat trop exigeant, d'autres travailleurs déjà en place, la refonte des structures de travail, un conflit trop avancé. La seule solution: aider les grévistes à se trouver du travail ailleurs.

Les réactions provoquées par l'interview de Sœur Doyon avaient ranimé l'inquiétude et la peur: si on réintègre le syndicat, ce sont les malades qui vont en souffrir. J'avais expliqué pourtant qu'il y avait beaucoup d'hôpitaux où il n'y avait pas de religieuses et où il y avait le syndicat, et les malades ne mouraient pas plus vite qu'ailleurs. C'était un faux problème que de le situer de cette façon-là.

**Est-ce que ta participation aux événements prend fin avec cela?**

C'est le 5 août que je me suis retiré, quand les Sœurs ont accepté d'entériner la décision du Chapitre et d'écrire un communiqué qui expliquerait leur position, communiqué qui n'a pas encore été écrit jusqu'à date (11 octobre). Je n'ai pas accepté d'être plus longtemps en discussion avec elles. Je n'ai plus fait d'intervention à ce sujet, si ce n'est que le 4 septembre j'ai participé à une conférence de presse du Comité de soutien des grévistes, pour dire qu'il m'apparaissait que les Sœurs avaient pris leur décision sous l'influence prépondérante et néfaste de l'abbé Dion.

### **Les enjeux du conflit**

**D'après toi, qu'est-ce qui est en jeu fondamentalement dans ce conflit-là?**

D'après moi il y a au moins deux choses. D'abord la compréhension et la reconnaissance de ce qu'est le mouvement ouvrier, avec le syn-

dicalisme. Le fait du mouvement ouvrier n'est pas accepté par l'ensemble des religieuses. Elles ont toujours vécu un peu repliées sur elles-mêmes, enfermées dans des collèges ou des couvents, sous la domination d'un clergé qui les a maintenues en esclavage, la plus part du temps, et qui a abusé d'elles. Elles n'ont jamais eu de conditions de travail, des salaires vraiment égaux à ceux des autres; elles ont toujours été habituées à vivre dans le sacrifice, le renoncement, pour la cause du service des prêtres, des orphelins et des malades. Cela a créé chez elles une mentalité que ce qui est important c'est le sacrifice, le don de soi, et que les organisations syndicales viennent défaire l'esprit chrétien.

Et par conséquent, cela vient mettre en question toute la conception de l'apostolat des communautés religieuses: et c'est l'autre enjeu. Elles n'ont pas été capables de comprendre que l'arrivée de laïcs dans les maisons religieuses, avec le syndicat, doit remettre en question leur manière de faire de l'apostolat. Il faut les comprendre et les aider à évoluer.

Pour les religieuses d'un certain âge, plier du linge destiné aux malades, c'était pour elles leur façon de faire l'apostolat. Comme ce service-là ne peut plus être accompli uniquement par des religieuses, il devient un travail séculier, technique, qui est assumé par un syndicat, et par conséquent, qui doit être respecté dans son ordre propre. Il faudra donc chercher une autre manière d'exercer leur amour du Christ et des malades, que de plier le linge. Or cela vient bouleverser toute une mentalité et remettre en cause le type d'apostolat que peuvent exercer les religieuses de cette catégorie.

Un troisième enjeu est la situation dans laquelle on place les militants chrétiens dans le monde syndical. Une attitude telle que celle qui se dégage du conflit St-Dominique ne peut que corroborer ce que l'on dit de l'Eglise et de la vie religieuse: ce sont des gens qui sont anti-ouvriers, pro-patrons et pro-système capitaliste. On rend ainsi très difficile le travail des militants chrétiens en monde ouvrier; on les isole davantage et on les laisse à eux-mêmes, sans vraiment leur laisser sentir que l'Institution, dans son ensemble, les soutient, au moins en principe. Cela les met dans des situations de témoignage très difficiles, et probablement qu'il devront être héroïques parce qu'on leur dira: "Votre foi, ça ne vaut rien; tous ceux qui croient comme vous au même Christ sont les premiers à nous condamner, nous les petits et les pauvres".

Le travail des militants les place de façon à être en solidarité avec l'ensemble des conflits ouvriers, et des attitudes comme celles qui se dégagent du conflit St-Dominique fait qu'on les isole et qu'on se désolidarise d'eux. Après cela, on les accusera de s'être eux-mêmes désolidarisés de l'Institution. Ce sont les groupes dans l'Eglise qui se sont désolidarisés d'eux et des pauvres.

**On a accusé les chrétiens d'en avoir fait une cause religieuse...**

On n'a pas fait une cause religieuse; on a simplement explicité un type de motivation qui ne ressort pas souvent dans la société lorsqu'on est engagé. La foi de quelqu'un, cela fait partie de l'ensemble des motifs d'agir. Ça été l'occasion pour moi de l'expliquer à un certain nombre de personnes. Il y a des gens pour qui la foi n'a rien à voir dans ces conflits-là.

De plus, il est impossible de faire abstraction du fait que c'est un organisme d'Eglise qui est patron dans ce cas là, et que l'Eglise a toujours prétendu avoir le droit et le devoir de sermoner le monde dans le domaine social et politique. Le problème est déjà là. La foi en Jésus Christ a plus d'importance pour une communauté religieuse que pour un autre chrétien: c'est une institution qui professe officiellement sa foi et Jésus Christ. La foi doit donc teinter plus profondément le comportement de ces institutions.

### **Et l'avenir...**

**Quel est l'avenir du conflit? Y a-t-il espoir d'en sortir, ou si c'est un échec et pour l'Eglise et pour le syndicat?**

Comme première réaction, j'ai tendance à dire que c'est fini. La seule issue possible, c'est un changement dans la direction et l'administration du Pavillon, qui pourrait permettre une évolution à l'intérieur de l'institution et une reprise du dialogue avec les travailleurs. Cela entraînerait nécessairement qu'on y mette le prix, même en argent: même si les travailleurs qui sont là peuvent être considérés par les uns comme des scabs, on ne peut pas les renvoyer dans la rue après deux ans. On ne peut régler une injustice par une autre injustice. C'est une des responsabilités que les religieuses doivent accepter, d'avoir mis des travailleurs dans cette situation-là, et ce n'est pas aux grévistes à en supporter le poids.

Ce qui est en jeu, en définitive, c'est la conception qu'on a de l'Eglise. Tel a été un peu le dilemme dans lequel ont été placées les religieuses: les deux camps se réclamaient de l'Eglise. On disait aux religieuses: "Tenez bon, ne cédez pas devant le syndicat, au nom de l'Eglise: elle doit protéger tout le monde, sauvegarder la justice, et par conséquent, il y a des leçons qui doivent être données au syndicat. On est pour le syndicat en principe, mais il abuse de son pouvoir, de ses droits; par conséquent, vous avez une mission d'être des femmes héroïques et de tenir tête au syndicat, afin qu'il comprenne quel est son vrai rôle dans la société et dans l'Eglise". L'autre groupe disait aux religieuses: "Cédez, dialoguez avec le syndicat, c'est la seule façon pour l'Eglise d'être vraie, d'être solidaire avec les petits". On est devant deux conceptions de l'Eglise: dans les deux camps il y avait autant de personnages importants et influents. C'est donc la conception même de l'Eglise qui est en jeu.

Il est arrivé que ce conflit est devenu un symbole; et il y a des symboles qui doivent être menés le plus loin possible. La lutte ne s'est pas faite sur le dos des grévistes parce que le syndicat leur a été fidèle jusqu'à date. Si demain on les abandonne totalement à être des individus, alors ce sera vrai qu'ils auront été utilisés; mais pas jusqu'ici.

---

## NOTRE GRÈVE

*Quand vous avez 50 ans, comme la sœur économe me disait, vous n'êtes pas capable de vous placer n'importe où. "On vous aime bien, mais on peut vous remplacer". Ça, c'est quand je demandais une petite augmentation de salaire, une petite faveur!*

*Quand elle a entendu parler que les cartes du syndicat étaient signées, elle m'avait fait venir au bureau pour me dire bien clair: "Vous savez, M. Ferland, il se passe quelque chose dans la maison". J'ai dit: "Quoi par exemple, ma sœur?" — "Le syndicat, a-t-elle dit. Vous savez, si vous entendez parler de quelque chose, vous êtes supposé nous appuyer, nous défendre comme M. Imbeau".*

*M. Imbeau, c'est leur menuisier, c'est l'homme à tout faire. A la première accréditation, en 1966, c'est lui qui est allé en cour témoigner pour les sœurs. Lui, il est bien payé; ça fait qu'il n'a pas besoin du syndicat comme protection, il a un bon salaire, des heures normales de travail. Moi, on m'imposait ça: il faudrait que je les appuie comme M. Imbeau, ou elles pouvaient me remplacer parce que j'avais 50 ans.*

*Avant d'avoir signé ces cartes-là, j'étais leur homme de confiance. Si elles avaient besoin d'aller quelque part, soit à Montréal, soit à Matane, elles nous demandaient de les conduire, même les fins de semaines. Quand j'avais fini ma semaine de travail, elles me demandaient ça et j'acceptais toujours. Après, ça été fini: M. Ferland, il ne valait plus rien parce que j'avais signé une carte de syndicat. Signer une carte... ce qu'on a appris! on a été presque un an avant la grève où on n'a eu aucune négociation. On vivait ensemble quand même, mais ce n'était plus la même vie qu'avant. On n'était plus le même monde aux yeux des sœurs.*

*On n'était plus les mêmes personnes parce qu'on avait signé des cartes de membres de syndicat. S'il y avait quelque chose qui ne marchait pas, elles se montraient toujours indifférentes, indépendantes: "Si ça fait pas, allez-vous en; on ne vous tient pas de force!" On a vécu comme ça un an, sans aucune négociation, avant qu'on sorte en grève. Elles auraient eu le temps, mais on n'a rien eu. Ce qu'elles voulaient, c'était la grève, pour nous laisser dehors, casser notre syndicat encore une fois.*

*Moi, comme je perçois ça, les cartes de membres du syndicat, elles ne pouvaient accepter ça; on n'avait pas droit à ça, on n'avait pas droit de vivre. Fallait travailler comme des esclaves, être obligés à elles. C'était dur de rester là après qu'on ait eu signé nos cartes.*

TÉLESPHORE FERLAND,  
Président du syndicat

**Au sujet d'une sentence de l'Officialité  
sur une réclamation de complément  
de salaire.**

*L'histoire ouvrière du Québec a connu des événements qui ont amené l'Église à se prononcer sur ses propres relations patronales-ouvrières.*

*En 1937, des ouvriers du Collège de Lévis réclamaient un complément de salaire, jugeant injuste celui qui leur avait été versé. La question fut portée devant un tribunal ecclésiastique qui leur donna gain de cause.*

*Le cardinal Villeneuve adressa au clergé et aux communautés religieuses une circulaire accompagnée de la sentence. Ce jugement historique n'est pas sans apporter des lumières dans le présent conflit. Le respect de la justice et des conventions de travail, sur lequel il se base, restent les normes qui doivent inspirer les Institutions chrétiennes avant toutes les autres.*

***Circulaire au Clergé  
et aux Communautés religieuses  
(1937)***

Messieurs et chers collaborateurs  
et bien chers fils,

Vous apprenez vraisemblablement, si ce n'est déjà fait, le jugement canonique porté par le tribunal de l'Officialité métropolitaine dans une cause de réclamation pour complément de salaire, intentée par des ouvriers contre l'une de nos institutions.

Pour éviter toute exagération comme toute diminution de la vérité, je reproduis ici, en appendice à cette circulaire, la partie dispositive de la sentence (p. 568).

Je crois devoir, à cette occasion, faire quelques remarques. L'institution concernée demeure au-dessus de tout soupçon pour ses sentiments de justice et de charité. Son histoire très honorable le révélerait même aux plus prévenus. Sa conduite, en l'occurrence, n'a été autre que celle qu'on observe communément dans l'embauchage des ouvriers. Sous la pression des quémandeurs, et par le souci d'en employer un plus grand nombre, on croit plus sage et plus utile aux intérêts de la communauté de se mettre au point de vue de la charité envers le prochain, tandis qu'il faut avant tout se mettre au point de vue de la justice et de la rigueur des contrats. Ceux qui seraient enclins à blâmer sévèrement sont peut-être eux-mêmes coutumiers de cette méthode. Car l'erreur est générale sur la vraie nature du salaire. Comme le juste prix, le juste salaire est objectif, et n'est pas le simple résultat d'une entente externe entre l'employeur et l'employé, le vendeur et l'acheteur, en fonction de l'offre et de la demande. Je le répète, tous ceux qui administrent et emploient sont exposés à tomber en ce défaut sur ce point.

Aussi, loin de battre la coulpe d'autrui, il y a lieu pour nous tous de relire et de méditer le canon 1524 du Code de droit canonique, qu'on pourrait à bon droit appeler le *canon de la question ouvrière*:

"Tous, et surtout les clercs, les religieux et les administrateurs des bien ecclésiastiques, doivent dans le contrat de travail assigner aux ouvriers un honnête et juste salaire, veiller à ce qu'ils s'adonnent à la piété durant un temps convenable, ne les écarter en aucune façon des devoirs domestiques et du goût de l'épargne, et ne pas leur imposer de travaux qui soient au-dessus de leurs forces ou dont la nature répugne à leur âge ou à leur sexe."

Peut-être, à la lumière des faits, ma circulaire sur le "Sens social"<sup>1</sup> revêtira-t-elle une nouvelle importance, et je me permets d'en recommander de nouveau la lecture à tout le clergé et à tous les religieux et religieuses de l'archidiocèse, surtout aux procureurs et économistes.

---

<sup>1</sup> 31 décembre 1934. Mandements des Evêques de Québec, volume XIV, pages 367-388.

Enfin, la dernière Encyclique du Pape sur le communisme, "Divini Rédemptoris", offre, à cet égard, un intérêt tragique: on fera bien de la lire et de l'étudier. Lecture publique devra en être faite en communauté.

Le Souverain Pontife, sans doute, recommande aux pauvres et aux riches le détachement des biens de ce monde, mais il accentue les devoirs de la justice stricte en matière de salaire, et les obligations envers le bien commun de la société, ou comme on dit, de la justice sociale. Il ne craint pas de dire (paragraphe 49) que "lorsqu'il s'agit des obligations d'autrui envers eux, les ouvriers ont le droit de se montrer particulièrement sensibles par conscience de leur propre dignité". Et il nous donne ailleurs (paragraphe 63) cet avis salutaire: "Si le prêtre séculier ou régulier a par office l'administration des biens temporels, qu'il se souvienne que non seulement il doit scrupuleusement observer les prescriptions de la charité et de la justice, mais encore se montrer, d'une façon toute spéciale, un vrai père des pauvres".

Prenons bien soin de ne pas minimiser la doctrine pontificale, même si elle devait contrarier nos sentiments et nos intérêts. Ce ne serait pas seulement une sérieuse désobéissance, ce serait un scandale. Ce serait surtout contribuer à faire croire aux ouvriers et aux pauvres que le clergé les exploite, que l'Eglise est du côté des riches. Ce serait par conséquent aider le flot révolutionnaire qui monte, ce serait inviter le communisme et le provoquer. Nos économies seraient de bien peu de profit, si elles devaient ainsi encourager la ruine même de l'Eglise et de la société.

Par ailleurs, soyons vigilants à protéger nos communautés et nos institutions ecclésiastiques contre la calomnie et les insinuations perfides. Je vous assure, pour ma part, de mon zèle le plus attentif à cet effet.

Recevez, Messieurs et chers collaborateurs, recevez aussi chers fils, l'expression de mon religieux dévouement en Notre Seigneur et Marie Immaculée,

J.-M. Rodrigue Cardinal VILLENEUVE, o.m.i.  
*Archevêque de Québec.*

## Sentence de l'Officialité dans la cause de plusieurs ouvriers de Lévis contre le Collège de Lévis

Le 15 janvier 1937, Son Eminence Révérendissime le Cardinal Jean-Marie-Rodrique Villeneuve, Archevêque de Québec, constituait un tribunal spécial de trois Juges pour entendre, discuter et définir la cause de plusieurs ouvriers de Lévis contre le collège de Lévis.

Les juges sont: Son Excellence Révérendissime Monseigneur Joseph-Omer Plante, Evêque de Dobero, Auxiliaire de Son Eminence, Président du tribunal, et Messieurs les abbés Ferdinand Vandry et Arthur Douville. Le Très Révérend Monsieur le Chanoine Edgar Chouinard agit comme promoteur de la justice. Le notaire est Monsieur l'abbé Paul Bernier, Chancelier de l'Officialité. Les demandeurs sont représentés par Monsieur l'abbé Eugène Delisle, curé de Sillery. Le défendeur est représenté par Monsieur l'abbé C.-E. B..., procureur, avec Monsieur l'abbé J. Aderville comme avocat.

### 1 — Les faits

De la fin d'avril au commencement de décembre 1936, le collège de Lévis a fait travailler sur sa ferme, située à quelques arpents du Collège lui-même, plusieurs ouvriers, dont quelques-uns seulement étaient syndiqués. Le principal travail a consisté dans la construction d'une grange avec ses dépendances, et d'une maison pour les fermiers, contenant, outre plusieurs chambres, deux salles destinées à l'usage des écoliers.

Le Collège de Lévis paya les menuisiers quarante sous (\$0.40) de l'heure, et les manœuvres vingt-cinq sous (\$0.25) de l'heure. Vers la fin des travaux, vingt-cinq ouvriers réclamèrent un complément de salaire, et portèrent leur plainte contre le collège de Lévis devant l'Officialité métropolitaine de Québec.

Les procureurs des parties en cause ont comparu devant le tribunal le 27 janvier 1937, et ont lié contestation dans les termes suivants:

**Premièrement:** Est-ce que les salaires payés aux demandeurs par le défendeur sont inférieurs au juste salaire?

**Deuxièmement:** Dans l'affirmative, le défendeur est-il tenu, et dans quelle mesure, de verser aux demandeurs le complément de salaire indiqué sur la feuille annexée sur la requête?

## 2 — Position des demandeurs

Les demandeurs poursuivent donc le défendeur parce qu'ils ne croient pas avoir reçu le juste salaire, déterminé par l'estimation commune et homologuée dans la loi civile de la Province de Québec. Ils affirment que le Collège de Lévis, n'étant pas de la classe agricole, ne jouit pas du privilège de l'exemption légale de l'**Extension juridique des Conventions Collectives de Travail**, exemption qui favorise seulement les cultivateurs construisant sur leur ferme. Ils voient enfin dans cette façon d'agir du Collège une transgression de la justice, et une violation des prescriptions du canon 1524 du Code de droit canonique, urgée à diverses reprises par l'autorité ecclésiastique de Québec.

Ils demandent que le Collège de Lévis leur verse un complément de salaire, basé sur l'échelle légale des conventions collectives de travail pour ce qui regarde le salaire horaire, et établi d'après le tableau fourni au Tribunal pour ce qui a trait au nombre d'heures de travail.

## 3 — Position du défendeur

De son côté, le défendeur soutient qu'il n'est pas tenu de payer ce salaire légal; que ce serait l'obliger à payer un salaire familial, qui n'est pas d'une manière certaine dû en stricte justice. Il affirme que le droit canonique ne résoud pas de façon obligatoire le cas présent, pas plus que ne font les dispositions particulières de l'Ordinaire du lieu en la matière. Enfin, il prétend que la Loi de l'extension juridique des Conventions collectives de travail ne liait pas le Collège de Lévis, puisque ce dernier se trouve à bénéficier de l'exemption prévue en faveur de l'Industrie agricole.

## 4 — Le droit

### 1. Le canon 1524 du Code de droit canonique porte:

“Tous, et surtout les clercs, les religieux et les administrateurs de biens ecclésiastiques, doivent, dans le contrat de travail, assigner aux ouvriers un honnête et juste salaire...”

L'ouvrier, en effet, a droit à son salaire, selon l'enseignement des Ecritures (Luc 10, 7; Matt. 10) et ce salaire doit pouvoir suffire à assurer la subsistance d'un homme sobre et honnête. C'est ce qu'affirme Léon XIII dans son Encyclique “*Rerum Novarum*”:

“Au-dessus de la libre volonté du patron et de l'ouvrier, il est une loi de justice naturelle, plus élevée et plus ancienne, à savoir, que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. Que si, contraint par la nécessité ou poussé par un mal plus grand, l'ouvrier accepte des conditions dures, que d'ailleurs il ne lui était pas loisible de refuser parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, il ne fait là que subir

une violence contre laquelle la justice proteste. Mais, de peur que dans ce cas et d'autres analogues... les pouvoirs publics n'interviennent impunément... il sera préférable qu'en principe la solution soit réservée aux corporations ou aux syndicats..." (Actes de Léon XIII, Paris, Bonne Presse, Tome III, p. 55 et 57).

2. D'après la théologie, pour connaître le salaire dû en justice, on doit s'en rapporter à l'estimation commune des gens prudents et compétents.

Ce qui ne veut pas dire que le prix courant payé dans une localité soit nécessairement l'expression du juste salaire. Ce prix courant, en effet, peut être, et il est trop souvent, inférieur au salaire dû en justice, car la plupart du temps, il ne correspond pas à l'estimation commune des gens prudents et compétents, mais il n'est que le résultat du libre jeu de la loi de l'offre et de la demande.

3. Cette estimation commune des gens prudents et compétents, c'est surtout la corporation qui pourra nous la définir...

4. On ne peut donc refuser d'admettre que les conventions collectives entre patrons et ouvriers d'un même métier sont le moyen le plus apte à déterminer d'une façon pratique et concrète quel est le salaire dû en justice. ...

5. Ajoutons encore que la valeur des conventions collectives s'accroît de beaucoup lorsqu'elles sont homologuées et sanctionnées par l'Etat...

6. Or, il existe dans le district de Québec et de Lévis, pour l'industrie du bâtiment, diverses conventions collectives conclues entre patrons et ouvriers aux termes des lois provinciales. ...

7. D'autre part, les communautés religieuses et les institutions ecclésiastiques, telles que séminaires, collèges, etc., ne sont pas exemptes de l'obligation grave de payer le salaire déterminé par les conventions collectives, puisque, précisément, c'est cette tarification qui représente le juste salaire. Or le salaire est une dette, et cette dette doit être payée comme toutes les autres dettes. ...

Il n'y a donc plus de doute possible à ce sujet: Son Eminence le Cardinal Villeneuve, précisant les dispositions du canon 1524, urge l'obligation qui incombe tout particulièrement au clergé, aux communautés religieuses et aux institutions ecclésiastiques de payer à leurs ouvriers les salaires déterminés par les conventions collectives, en tant qu'ils sont l'expression authentique et légale d'un minimum de juste salaire.

Du reste, les communautés religieuses, autant et plus que les particuliers et les autres institutions, sont tenues, de par le droit naturel, de proportionner leurs œuvres de charité à leurs moyens et à leurs ressources d'une part, et aux exigences primordiales de la justice d'autre part.

Et Sa Sainteté le Pape Pie XI exprime cette vérité avec force dans sa récente Encyclique quand il dit:

“Mais pour être authentiquement vraie, la charité doit toujours tenir compte de la justice. ... Une prétendue charité qui prive l'ouvrier du salaire auquel il a un droit strict, n'a rien de la vraie charité; ce n'est qu'un titre faux, un simulacre de charité. L'ouvrier ne doit pas recevoir à titre d'aumône ce qui lui revient en justice; et il n'est pas permis de se dérober aux graves obligations imposées par la justice en accordant quelque dons à titre de miséricorde”. (Divini Rédemptoris, paragraphe 49).

8. L'Avocat du défendeur prétendait qu'il s'agissait surtout, pour le collège de Lévis, en entreprenant les travaux en question, de faire la charité aux gens privés de travail, et de contribuer ainsi à remédier au chômage et à soulager la misère. Mais la preuve n'en a pas été faite. Et il nous semble qu'il eût été difficile d'établir cette preuve puisqu'il s'agissait, en l'espèce, de travaux jugés nécessaires.

9. (la clause d'exemption pour les travaux agricoles ne s'applique pas dans le cas du collège).

## 5 — Conclusion

Nous devons donc conclure que le droit naturel et le droit ecclésiastique imposaient au collège de Lévis l'obligation de payer à ses ouvriers le salaire des conventions collectives.

En conséquence, et pour les motifs de droit et de fait exposés plus haut, Nous, Juges soussignés, siégeant pour le Tribunal et n'ayant en vue que Dieu seul, le nom du Christ invoqué, Nous décidons, déclarons et prononçons définitivement la sentence suivante:

Aux deux questions posées Nous répondons de la façon suivante, savoir: A la première question: Est-ce que les salaires payés aux demandeurs par le défendeur sont inférieurs au juste salaire: **Affirmativement.**

A la seconde question: Dans l'affirmative, le défendeur est-il tenu, et dans quelle mesure, de verser aux demandeurs le supplément de salaire indiqué...? **Affirmativement, et dans la mesure suivante: ...**

Québec, au siège de l'Officialité métropolitaine,  
le dixième jour d'avril mil neuf cent trente-sept.



---

## F.-X. DROLET INC.

Atelier de mécanique et fonderie

QUÉBEC, 245, rue Du Pont      Spécialité: ascenseurs  
MONTRÉAL, 2111, boul. Henri-Bourassa est

Tél.: 522-5262  
Tél.: 389-2258

---

LE SALON DE BEAUTÉ POUR L'AUTO



## G. LEBEAU Ltée

5940, rue Papineau  
Montréal, Tél.: 273-8861

400 St-Vallier, Est  
Québec, Tél.: 522-6816

1690, boul Labelle  
Chomedey, Tél.: 688-2751

6270, Upper Lachine  
Montréal, Tél.: 489-8221

405 ouest, Curé Poirier  
Jacques-Cartier, Tél.: 677-9136

Toits — Housses — Nettoyage intérieur — Rembourage — Vitres

---

### CHILI: LE COUP DIVIN

#### Du Chili au Pavillon St-Dominique

Chili: le coup divin, c'est le titre d'un livre que vient de publier Ovide Bastien aux Editions du Jour<sup>1</sup>. Plusieurs vont se demander quel est le lien entre ce livre et le conflit du Pavillon St-Dominique! Au-delà des apparences, ce lien est plus étroit qu'on pourrait le penser: car dans les deux cas il s'agit d'occasions qui nous obligent à questionner notre Eglise et à confronter ses attitudes avec la radicalité de la Bonne Nouvelle évangélique.

Situons d'abord le livre.

Parti au Chili avec son épouse en juillet 1973, l'auteur allait étudier, pendant deux ans, la réalité latino-américaine. Philosophe de formation et intéressé à s'intégrer, autant qu'il peut être possible de le faire en deux ans, au milieu dans lequel il avait choisi de vivre, Ovide Bastien avait prévu s'inscrire à l'Université pour y étudier l'économie.

Moins de deux mois après son arrivée, c'était le coup d'état! Et pendant près d'un an, le cortège de la répression, du fascisme, de l'"état de guerre", etc... Parti pour étudier à l'Université, l'auteur a été parachuté par les événements dans l'école de la vie quotidienne! Celle où l'on apprend tellement plus, tellement plus vite et des choses tellement plus vraies et importantes.

C'est à cette école qu'au jour le jour, dans la clandestinité, entre le 12 septembre 1973 et le 1<sup>er</sup> février 1974, ce livre a été écrit...

\*

A la fois dossier et témoignage, **Chili: le coup divin** trace à travers récits, analyses, photos et documents, le portrait accablant d'une Eglise qui se range dans les faits du côté des possédants contre le peuple des pauvres, des travailleurs. Ayant vécu de près tous ces événements, l'auteur présente ici des documents qui n'ont souvent été connus que très partiellement à l'étranger. Et c'est ainsi qu'il nous montre une Eglise mise à nue, aussi bien dans ses paroles que dans ses actes.

---

<sup>1</sup> *Chili: le coup divin*, Ovide BASTIEN, Ed. du Jour, 1974, 256 pages, \$6.25. Tous les profits du livre sont versés à la résistance chilienne. On trouve le livre dans les librairies, dans les comités de solidarité avec le Chili ou en téléphonant à (514) 522-6569 ou 523-3965. L'auteur est disponible pour rencontrer les groupes qui le désiraient. Pour renseignements, communiquer avec les numéros de téléphone ci-dessus.

M<sup>sr</sup> Valdès Subercaseaux par exemple, un des deux délégués chiliens au Synode, qui la journée même du coup d'état, prononce cette prière d'action de grâces qui sera par la suite publiée dans les journaux:

“Seigneur, en ce jour glorieux du septembre de ma libération je reconnais, tout à coup, la main avec laquelle tu me guidais (...). Comment puis-je te rendre grâces de m'avoir libéré de l'abîme du pire mensonge et de la pire iniquité qu'ait jamais connus la pauvre humanité dans toute son histoire?” (p. 57).

Où le cardinal Henriquez, président de la Conférence épiscopale chilienne, qui dans une homélie prononcée le 18 septembre déclare:

“Pour reconstruire le Chili, nous aimerions offrir à ceux qui en ces heures difficiles ont pris sur leurs épaules la très lourde responsabilité de diriger nos destins toute notre désintéressée collaboration” (p. 81).

Où le même cardinal Henriquez qui accepte de nommer, comme recteur de l'Université catholique (de juridiction pontificale) le recteur militaire désigné par la junte, “pour manifester la compréhension à laquelle il est possible d'arriver” (p. 179).

Où la Conférence épiscopale chilienne qui affirme, dans un document confidentiel envoyé à Noël 1973 à toutes les Conférences épiscopales du monde, pour rectifier la vision “tellement déformée des événements du Chili”:

“Les Forces armées et les Carabiniers du Chili ne sont en aucune façon ni ‘putchistes’ ni ‘fascistes’ (...). Le geste qu'ils ont posé le 11 septembre fut comme la réponse à une exigence nationale” (p. 203).

Et on pourrait multiplier les exemples.

\*

Pour moi, ce livre résonne d'abord comme un cri. Cri de révolte, de foi et d'espérance.

Cri de révolte, d'une révolte profonde, sentie au fond des tripes, contre les compromis quasi permanents de la pourpre, de l'épée et de l'argent. Compromis des dignitaires de l'Eglise avec les dignitaires de l'Armée et les dignitaires de la Finance.

Cri de foi, d'une foi solide dans un Jésus venu annoncer la Bonne Nouvelle de la Libération, mais d'une foi remise en question par le contre-témoignage éhonté de l'Eglise.

Cri d'espérance, d'une espérance qui sonne un peu comme la “dernière chance”, dans la possibilité que l'Eglise soit un jour signe de Jésus pour les pauvres et les opprimés.

C'est le cri d'un croyant blessé en découvrant le vrai visage de son Eglise (car c'est toujours en période de crise que les masques tombent, que les nuances s'effacent pour laisser place à la vérité toute nue), d'un croyant déchiré entre la solidarité avec son Eglise et la solidarité avec les pauvres, les travailleurs.

Car vivre au jour le jour les horreurs de la répression, les inquiétudes de la chasse à l'homme, l'arbitraire des perquisitions, les incertitudes de la clandestinité pendant que les évêques chiliens rendent publiquement grâce à Dieu d'être intervenu dans l'Histoire pour sauver le Chili du joug marxiste, cela ne peut manquer de poser des questions!

Voir flotter les cadavres, au réveil, sur la rivière qui traverse Santiago, entendre de la bouche même des victimes le récit des horribles tortures qui se pratiquent couramment, voir arriver à sa porte un homme, le front ensanglanté, pourchassé par la police, tout cela pendant qu'en première page (et en couleur) du journal le plus vendu au Chili, le cardinal Henriquez, primate de l'Eglise chilienne, rend grâce à Dieu avec la Junte militaire, cela oblige à des prises de conscience!

On prend conscience, existentiellement, presque dans sa peau, de toute l'épaisseur des détroques et du maquillage (qui sont parfois même des déguisements dont l'Eglise a habillé l'Evangile au cours de l'Histoire).

On découvre, dans son vécu le plus quotidien, que le Jésus que l'on nous présente, l'Evangile que l'on nous prêche, l'Eglise dont nous faisons partie sont un Jésus, un Evangile, et une Eglise qui nous parviennent à travers un lourd héritage historique, sociologique, politique et même économique.

Et on en vient à se demander si la théologie actuelle de l'Eglise-institution ne nous transmet pas une compréhension de Jésus, de l'Evangile et de l'Eglise qui est une compréhension de l'Occident, de la Bourgeoisie, du Capital, du Pouvoir...

\*

Ovide Bastien nous fournit, dans ce livre, une analyse critique sérieuse et fouillée de l'Eglise-institution chilienne, étudiée au cours d'une phase particulièrement cruciale, et par là particulièrement révélatrice, de son histoire. Les conclusions qu'il en dégage ont assurément une portée qui déborde largement le coup d'état du 11 septembre et l'Eglise chilienne en général.

En ce sens, je dois avouer que ce livre m'a posé à moi, comme il en posera sûrement à de nombreux lecteurs, des questions qui me restent en refermant le livre. Cette idéologie de l'Eglise chilienne, analysée ici, n'a-t-elle pas des échos dans notre Eglise québécoise? La compréhension de l'Evangile qui justifie les attitudes de l'Eglise chilienne ne se rapproche-t-elle pas de la compréhension de l'Evangile qui a cours dans l'Eglise du Québec? L'importance accordée par l'Eglise du Chili à la diplomatie épiscopale au détriment de l'annonce prophétique de la Parole ne se retrouve-t-elle pas, sous d'autres formes, dans notre Eglise?

Plusieurs événements des dernières années seraient très intéressants à analyser dans cette perspective. Qu'il suffise de rappeler, pêle-mêle, l'affaire du huis-clos au Conseil de pastorale de Montréal, les "affaires" Gadbois, Fils de la Charité, Communauté de St-Valérien et plus récemment encore, l'interdiction faite à l'abbé Pierre Fortin, de Rimouski, de prêcher à l'occasion de

la grève de Québec-Téléphone. Qu'on se rappelle aussi l'attitude qu'a adoptée la hiérarchie catholique québécoise face à la crise d'octobre '70, à la grève du front commun en 1972, à la réunion internationale des Chrétiens solidaires des peuples d'Indochine à Cap-Rouge en 1972, à la grève du Pavillon St-Dominique depuis mars 1972, à la visite au Canada du président du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola, M. Agostinho Neto, en avril 1974, etc.

Tous ces événements, et bien d'autres, mériteraient une étude sérieuse qui n'a été jusqu'ici qu'ébauchée<sup>2</sup>.

Il est intéressant de noter à cet égard qu'un travail important d'analyse critique a déjà été fait au Québec sur le rôle que jouent plusieurs institutions dans la "conservation" de notre société. On a ainsi analysé le rôle de l'Ecole, du Droit, de l'Etat, des Politiques sociales, etc. Et pourtant, on a jusqu'ici très peu analysé l'Eglise dans cette perspective.

**Chili: le coup divin**, à travers son analyse de l'Eglise et du Chili, est une invitation pour nous, chrétiens québécois, à faire de même pour l'Eglise d'ici.

**Dominique Gariépy-Boisvert**

**13 octobre 1974**

---

<sup>2</sup> Voir entre autres: Dossiers "Vie Ouvrière" n° 80, *Rupture et continuité dans l'Eglise*; "Relations", *L'avenir de l'Eglise ici*, mars 1974. Le présent numéro est aussi une amorce de cette étude, sur un conflit particulier.

---

**BERNARDIN FRÈRES INC.**  
ASSURANCES — INSURANCE

8000 ST. DENIS, MONTREAL H2R 2G1  
TEL. 384-9200



---

SYLVA BERGERON, *Prés.-fondateur*

**Institut de Culture Personnelle du Québec Inc.**

Cours: Initiation Relations Humaines

(Personnalité)

Bureau: 242 rue Lafayette, Ville de Laval

Tél.: 669-5357

---

**OVERNITE EXPRESS LIMITED**

Ottawa — Hull: 777-4301

Montréal — Toronto — Hamilton — Hawkesbury — Buckingham  
— St-Jérôme — Maniwaki — Shawville — Pembroke

"LARGE OR SMALL WE HAUL IT ALL"

---

**DUSTBANE**  
MAISON CANADIENNE

Produits et matériaux  
d'entretien des édifices

2560 Dalton  
Parc Colbert  
Ste. Foy  
QUEBEC 12, Qué.  
Tél.: 651-9830

---

2068, 55<sup>e</sup> Avenue  
DORVAL, Qué.  
Tél.: 631-4526

Service moderne d'entretien  
des immeubles  
Contrats à forfait

4240, Côte de Liesse  
MONTREAL 306, Qué.  
Tél.: 735-4161

---

2556 Dalton  
Parc Colbert  
Ste. Foy  
QUEBEC 12, Qué.  
Tél.: 651-9515

---

La longueur démesurée de certains conflits  
est nettement inacceptable.

On connaît le scénario:  
des négociations qui traînent en longueur,  
des conciliations qu'on escamote,  
des médiations qui échouent,  
des parties qui se durcissent,  
des grèves qui "pourrissent",  
une opinion publique qui tantôt s'exaspère  
et tantôt glisse dans l'indifférence fataliste,  
des profiteurs qui exploitent ces situations.

Il est urgent que les gouvernants,  
les associations patronales  
et les centrales syndicales  
se concertent pour reviser un code de travail  
devenu inadéquat.

Les évêques  
de la région de Montréal